

ORDRE DU JOUR

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017.
3. Compte-rendu des décisions et arrêtés du 1^{er} mars au 30 avril 2017 pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités.
4. Compte-rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} février au 31 mars 2017.

Communications

5. Avance sur subvention à l'association du carnaval de Colmar.
6. Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion de la Maîtrise.
7. Programme de la saison 2017/2018 au théâtre municipal.
8. Adhésion du théâtre municipal au système de paiement en ligne des recettes publiques TIPI.
9. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2017.
10. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2016-2017.
11. Vente d'un immeuble par le conseil de fabrique de l'église Ste Marie.
12. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.
13. Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB – IMMEUBLE 14 rue Berthe Molly.
14. Reprise de terrains communs au cimetière municipal attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006.
15. Mise à jour des indemnités de fonction des élus municipaux.
16. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2017 – 2^{ème} tranche.
17. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2017 ».
18. Subvention 2017 à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar ».
19. Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

20. Attribution d'un concours financier pour le comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)-2017.
21. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.
22. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants du marché couvert.
23. Participation financière à la protection des habitations.
24. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.
25. Plan de financement prévisionnel de l'étude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprises.
26. Transaction immobilière – Cession rue d'Amsterdam – Immeuble de bureaux.
27. Transactions immobilières - Déclassement et cession de parcelles suite à des travaux de voirie.
28. Transaction immobilière - Aligement Nonnenholz-Weg.
29. Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'un nouveau pôle médical femme mère et enfant par les hôpitaux civils de Colmar, rue Docteur Paul Betz.
30. Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – Modification du programme 2017.
31. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur Professionnel d'un vélo neuf par foyer.

DIVERS

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Le 11 mai 2017

Madame, Monsieur l'Adjoint et cher(e) Collègue,
Madame, Monsieur le Conseiller et cher(e) Collègue,

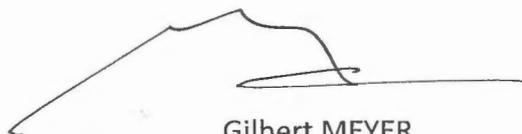
J'ai l'honneur de vous informer que l'ordre du jour du **CONSEIL MUNICIPAL** du

Lundi 22 mai 2017 à 18 heures 30

est complété par le point suivant :

32 – Rénovation urbaine du secteur Luxembourg : projet d'aménagement et rénovation de la galerie commerçante Europe.

Veillez agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gilbert MEYER

Nombre de présents : 43
absent : 0
excusés : 6

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 2 Approbation du procès verbal de la séance du 27 mars 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme HUTSCHKA.

**Le procès verbal a été expédié à tous les membres du conseil municipal.
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.**

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

Nombre de présents : 43
absent : 0
excusés : 6

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 3 Compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} mars au 30 avril 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme HUTSCHKA.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

POINT N° 3 : COMPTE RENDU

des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1^{er} mars au 30 avril 2017.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par une décision du 24 mars 2017, la Ville a mandaté le Cabinet PARME AVOCATS pour interjeter appel, devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg, le 26 janvier 2017, dans une affaire de refus de reconnaissance de maladie professionnelle.
- Par une décision du 20 avril 2017, la défense de la Ville a été confiée au Cabinet LYON-CAEN/THIRIEZ, suite au pourvoi introduit par la société Lorentz et le Crédit Agricole Alsace Vosges, devant la Cour de Cassation, contre l'arrêt rendu le 26 octobre 2016, par lequel la Cour d'Appel de Colmar a rejeté leur action en responsabilité pour insuffisance d'actif.
- Par un courrier du 21 avril 2017, la Commune s'est constituée partie civile, auprès du Tribunal pour Enfants de Colmar, afin d'obtenir la réparation du préjudice financier subi en raison de dégradations commises au Centre Europe.
- Par une décision du 28 avril 2017, la défense de la Ville a été confiée au Cabinet PARME AVOCATS, suite au recours introduit par un agent municipal, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans une affaire de refus d'octroi de la protection fonctionnelle.

2° des arrêtés pris par délégation durant la période du 1^{er} mars au 30 avril 2017.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint au Conseil municipal

3

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 mars 2017 AU 31 mars 2017

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
834	02/03/2017	Fixation des tarifs pour l'accueil des enfants dans les structures municipales de la Petite Enfance	02 - TARIFS	Augmentation du revenu plancher
1 256	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme WEHREY Denise, concession n° 38712	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 257	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FRIEH Robert, concession n° 38725	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 258	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme COUPOT Lai Luen Heidi, concession n° 38719	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 259	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SALATHE Charles, concession n° 38717	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 260	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. CHABRIER Bruno, concession n° 38702	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 261	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. DEVILLERS Bernard Marc, concession n° 38704	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 262	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme HERSAND-LOOS Isabelle, concession n° 38683	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 263	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FRICK Antoine, concession n° 38728	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 264	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. RIEG Jean-Claude, concession n° 38727	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 265	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. BATLO Henri, concession n° 38720	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 266	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme NOEBEL Marguerite, concession n° 38721	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 267	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. ARNOLD Michel, concession n° 38680	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 268	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FOERY Jean-Pierre, concession n° 38716	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 269	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FERDER Monique, concession n° 38718	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

B

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 270	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme BEHRA Marie Odile, concession n° 38732	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 277	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KIENLEN Charles, concession n° 38730	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 278	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHULTZ Marie-Hélène, concession n° 38731	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 279	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GERMAIN Alice, concession n° 38658	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 280	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DJERRAH Agnès, concession n° 38723	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 281	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BUCHET Anita, concession n° 38689	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 282	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. METTER Emile, concession n° 38705	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 283	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DIEBOLT Simone, concession n° 38706	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 284	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme RITTER Irène, concession n° 38746	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 285	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MATTLER Martine, concession n° 38745	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 286	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme PETTOELLO Annie, concession n° 38738	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 287	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ROSINA Paulette, concession n° 38579	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 288	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme PASCUTTINI Margot, concession n° 38748	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 289	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STOECKLIN Claude, concession n° 38749	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 290	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme VILLATTE Marie, concession n° 38541	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 291	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ZWINGELSTEIN André, concession n° 38736	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 292	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme KUNEGEL Marie-Louise, concession n° 38710	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 293	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FUCHS Martine, concession n° 38670	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 294	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. VENTURI Louis, concession n° 38750	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 295	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BEILICH Graziella, concession n° 38751	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 296	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. KEMPF François, concession n° 38358	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 297	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KIENER Yves, concession n° 38741	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 298	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. PREIDT Roland, concession n° 38734	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 299	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BENOIST Harald, concession n° 38737	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 300	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. RUMPUS Gérard, concession n° 38697	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 301	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KOCH Christophe, concession n° 38757	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 302	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. HEUMANN Patrick, concession n° 38759	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 303	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MIESCH Jacky, concession n° 38760	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 306	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme ADLER Josiane, concession n° 38752	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 312	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BOURBON Marie-Josée, concession n° 38740	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 323	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme CHOLLEY Pia Elisabeth, concession n° 38765	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 324	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme MICLO Charlotte, concession n° 38761	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 325	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RADAELLI Marie-Jeanne, concession n° 38677	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 326	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BUHL Martine, concession n° 38551	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

3

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 327	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KELLER Simone, concession n° 38768	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 328	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FORNARA Alexa, concession n° 38767	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 329	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme KNUCHEL Alice Marthe, concession n° 38772	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 330	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. BREUNIG Marc, concession n° 38773	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 331	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SEGOVIA Daniel, concession n° 38774	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 332	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. MEIER Yves, concession n° 38669	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 333	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. OBERLIN Jacques Isidore, concession n° 38770	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 334	07/03/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme LORENTZ Marie-France, concession n° 38754	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 335	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HEINRICH Isabelle, concession n° 38742	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 336	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme TEMPE Nicole, concession n° 38735	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 337	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme PETIT Lucette, concession n° 38776	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 338	07/03/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BECOULET Marie-José, concession n° 38780	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 823	14/03/2017	Avenant à la convention de mise à disposition des installations du centre hippique de la route de Rouffach au profit de la Société Hippique de Colmar	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
2 084	21/03/2017	Complément à l'arrêté municipal n° 5887/2016 du 23 décembre 2016 portant réajustement des droits de place, de voirie et de stationnement à compter du 1er janvier 2017	02 - TARIFS	Inversion de tarifs partie II.4
2 513	30/03/2017	Tarifs applicables au Musée Bartholdi à compter du 1er avril 2017	02 - TARIFS	Vente nouvel objet à la boutique

3

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 avril 2017 AU 30 avril 2017

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 645	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WAQUE Régine, concession n° 38781	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 646	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme SCHUHMANN Francine, concession n° 38782	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 647	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DIETRICH Béatrice, concession n° 38783	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 648	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BOURBON Chantal, concession n° 38743	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 649	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme COUDERC Katla, concession n° 38764	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 650	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DESMET Pierre, concession n° 38784	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 651	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHAEFFER Marie Hélène, concession n° 38700	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 652	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme RITTER Marcelle, concession n° 38753	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 653	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. WURTZ Lucien, concession n° 38758	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 654	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme KELLER Andrée, concession n° 38785	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 655	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme MOLINA Cendrine, concession n° 38779	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 656	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KOEBELEN Henri, concession n° 38789	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 657	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme JACOBOWSKY Liliane, concession n° 38791	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 658	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. SCHIELE Claude, concession n° 38790	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 659	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HORBER Huguette, concession n° 38771	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

B

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 660	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, nouvelle acquisition 15 ans, Mme CESSIO-RUIZ Madeleine, concession n° 38665	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 663	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. LANDGRAF Ariste, concession n° 38777	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 664	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme SIEBERT Andrée, concession n° 38795	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 665	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme FROHNHOFER Germaine, concession n° 38472	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 666	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. BRECKMANN Jean Paul, concession n° 38792	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 667	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme BENTZINGER Marie-Louise, concession n° 38756	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 668	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. WALTZ Joseph, concession n° 38709	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 669	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme WENDLING Marthe, concession n° 38807	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 670	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, nouvelle acquisition 15 ans, M. BAHRMANN Albert, concession n° 38769	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 671	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, nouvelle acquisition 15 ans, Mme CLAUDE Virginie, concession n° 38711	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 672	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme BOFF Marguerite, concession n° 38808	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 673	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme BOFF Marguerite, concession n° 38809	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 674	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. ERDINGER Louis, concession n° 38793	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 675	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme FEIG Gabrielle, concession n° 38811	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 676	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme BOURBOUL Catherine, concession n° 38820	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 677	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme WALTZ Danielle, concession n° 38819	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 678	06/04/2017	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. STEMPFEL André, concession n° 38817	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 679	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STEMPFEL André, concession n° 38816	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 680	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. AUBERT Michel, concession n° 38554	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 681	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KEMPF Jean-Jacques, concession n° 38821	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 682	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HAAS Rolande, concession n° 38810	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 683	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme PACIELLO Yvette, concession n° 38822	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 685	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. SCHILDKNECHT Claude, concession n° 38823	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 686	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme FLORENTIN Monique, concession n° 38824	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 687	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GREINER Mireille, concession n° 38825	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 688	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. LANDGRAF Ariste, concession n° 38806	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 689	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ROHM Viviane, concession n° 38826	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 690	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RENGHER Suzanne, concession n° 38796	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 691	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHMIDLE Bernard, concession n° 38828	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 692	06/04/2017	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme DOS SANTOS PINA Maria, concession n° 38830	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 693	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KAISER Claude, concession n° 38831	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 694	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CLERGUE Alixe, concession n° 38833	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 696	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme EYMANN Danielle Marcelle, concession n° 38832	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 697	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHNEIDER Nicole, concession n° 38836	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 698	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SEEL Jean-Louis, concession n° 38834	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 699	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LAMBERT Francise, concession n° 38805	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 700	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DABOUT Francine, concession n° 38797	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 701	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GARTNER François, concession n° 38812	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 703	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ANDLAUER Monique, concession n° 38803	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 704	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme MARSCHALL Lydia, concession n° 38815	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 705	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GOISLARD Caroline Charlotte, concession n° 38788	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 706	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WERNERT Sylviane, concession n° 38842	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 707	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FORET Josiane, concession n° 38801	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 708	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CASANOVA Colette, concession n° 38802	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 709	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BRUCHIG Jean-Marc, concession n° 38841	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 710	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MATHIS Martine, concession n° 38843	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 711	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DUBROMEL Danielle, concession n° 38818	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 712	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. VILMAIN André, concession n° 38852	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 713	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HAFFNER Roger, concession n° 38853	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 714	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. OBERZUSSER Jean-Marie, concession n° 38849	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 715	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme TROMSON Nicole, concession n° 38850	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

GA

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 716	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BOCKSTALLER Fernande, concession n° 38786	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 717	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. CRON Henri, concession n° 38847	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 718	06/04/2017	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GOBANCE Madeleine Marie, concession n° 38840	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

kb

Nombre de présents : 43
absent : 0
excusés : 6

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} février au 31 mars 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme HUTSCHKA.

LE CONSEIL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

POINT N° 4 : COMPTE RENDU

des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période du 1^{er} février au 31 mars 2017.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LD

13

29 MAI 2017

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/02/2017	AMENAGEMENT DU GROSSER SEMM-PFAD ENTRE RUE ZWICKERT ET KREBS-WEG	EUROVIA ALSACE FRANCHE COMTE	Marché	Simple ou unique	211 805,40
03/02/2017	AFFICHES MUPI PORTES OUVERTES CONSERVATOIRE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
03/02/2017	AFFICHES MUPI PORTES OUVERTES CONSERVATOIRE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
03/02/2017	TRANSP. EL. THEATRE MAT. ROSES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
03/02/2017	TRANSP. EL. SALLE EUROPE MUSEE UNTERLINDEN MAT LILAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
03/02/2017	TRANSP. EL. CONSEIL DEPART. ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
03/02/2017	TRANSP. EL. CINEMA MAT. ST EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
06/02/2017	RUE KLEBER - MS 03 - TRAVAUX SIGNALISATION LUMINEUSE	EIFFAGE ENERGIE AFC	Marché subséquent	Simple ou unique	5 193,85
06/02/2017	TRANSP. EL. CINEMA ELEM. ST EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	150,00
07/02/2017	IMPRESSION DU RAM TAM TAM - RAM	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent	Simple ou unique	422,00
07/02/2017	TRANSPORT SORTIE MERCREDI 29.03.17	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	160,00
08/02/2017	TRANSP. EL. SALLE EUROPE ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
08/02/2017	TRANSP. EL. SALLE EUROPE MAT. HORTENSIA	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
08/02/2017	TRANSP. EL. ETANGS INGERSHEIM ELEM. BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	355,00
08/02/2017	TRANSP. EL. CONSERVATOIRE MAT. MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
08/02/2017	TRANSP. EL. CONSERVATOIRE MAT. MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
10/02/2017	PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS, ELEVATEURS ET MONTE-CHARGE DE LA VILLE DE COLMAR	AMS-ASCENSEURS VINCENT PEREGO	Marché	Simple ou unique	89 983,33
10/02/2017	PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS, ELEVATEURS ET MONTE-CHARGE DE LA VILLE DE COLMAR	AMS-ASCENSEURS VINCENT PEREGO	Marché	Simple ou unique	140 000,00
10/02/2017	IMPRESSION AFFICHES MUPIS POINT COLMARIEN 252	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
10/02/2017	IMPRESSION AFFICHES MUPIS POINT COLMARIEN 252	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	432,00
13/02/2017	TRANSPORT ALSH LE 22 FEVRIER	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
15/02/2017	TRANSPORT ESPACE MALRAUX 21.02.17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
16/02/2017	REHABILITATION DE L'OUVRAGE D'ART RUE DE TURENNE	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	Simple ou unique	129 600,00
20/02/2017	TRANSPORT MUSEE DE L AUTOMOBILE 08.03	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	205,00
20/02/2017	DEPLIANTS GRILLEN MARS 2017 DEVIS N°2017-06818 DU 16 01 2017	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent	Simple ou unique	245,00
20/02/2017	SEMAINE DE LA FEMME - TRANSPORT MUSEE MARS 2017	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	235,00
20/02/2017	RUE DE GERARDMER - MS 04 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	23 716,93
21/02/2017	IMPRESSION 50000 DEPLIANTS MUSEE BARTHOLDI	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent	Simple ou unique	1 440,00
21/02/2017	TRANSPORTS SCOLAIRES JANVIER 2017	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	6 761,95
21/02/2017	GROSSER SEMM PFAD - MS 09 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	59 750,88
22/02/2017	TRANSPORT CAVALCADE MERCREDI 12.03	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
22/02/2017	VOIE COMMUNALE S7 - MS 08 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	TORREGROSSA SARL	Marché subséquent	Simple ou unique	47 798,98
24/02/2017	IMPRESSION DEPLIANT PRINTEMPS THEATRE 2017	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	171,00
24/02/2017	TRANSP. EL. SALLE EUROPE ELEM. PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
24/02/2017	TRANSP. EL. CINEMA ELEM. BRANT	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	150,00
24/02/2017	TRANSP. EL. CINEMA ELEM. FRANK	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
27/02/2017	EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE BRANT EN CONSTRUCTIONS MODULAIRES	II VINCI	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	32 916,00
27/02/2017	EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE BRANT EN CONSTRUCTIONS MODULAIRES	II VINCI	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	907 936,00
27/02/2017	2000 ATTESTATIONS RECENSEMENT MILITAIRE	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	229,20
27/02/2017	IMPRESSION COLMAR EN CHIFFRES 2017	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	1 340,00
27/02/2017	IMPRESSION AFFICHES MUPI 6 MUSEES	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	196,80
27/02/2017	IMPRESSION POINT COLMARIEN 253 - AVRIL 2017	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	8 930,00
27/02/2017	AFFICHES MUPI/EXPOSITION V'HERBES/PMC GERRER	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	196,80
27/02/2017	AFFICHES MENSUELLES PROGRAMME PMC GERRER	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	720,00
28/02/2017	ECOLE ELEMENTAIRE ANNE FRANK MISE EN ACCESSIBILITE - TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DE REVETEMENT DE SOLS	TDA	Marché	Simple ou unique	15 949,50
28/02/2017	ACHAT DE 600 CARTONS INVITATION A5/EXPO "V'HERBE"	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent	Simple ou unique	180,00
28/02/2017	RUE SCHIKELE - MS 10 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	29 616,72
28/02/2017	IMPRESSION 60 AFFICHES MUPI COLMAR ET VOUS	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	266,40

B

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 MARS 2017

Date de la notification	Objet du marché	Fournisseurs	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/03/2017	TRANSPORT OKIDOK MERCREDI 05.04	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
01/03/2017	TRANSPORT SOULTMATT MERCREDI 29.03.17	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	180,00
01/03/2017	TRANSPORT AQUAUA MERCREDI 8 .03.17	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
02/03/2017	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A DES PRESTATIONS JURIDIQUES DE REPRESENTATION	SEP MAITRES VENTURELLI C HAGER V	Marché	Simple ou unique	25 000,00
02/03/2017	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A DES PRESTATIONS JURIDIQUES DE REPRESENTATION	PARME AVOCATS	Marché	Simple ou unique	25 000,00
02/03/2017	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A DES PRESTATIONS JURIDIQUES DE REPRESENTATION	PARME AVOCATS	Marché	Simple ou unique	25 000,00
03/03/2017	TRANSP. EL. CINEMA ELEM FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
03/03/2017	AFFICHE EXPO LATUNER	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	190,80
03/03/2017	CARTON D INVITATION EXPO LATUNER	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	586,80
07/03/2017	ACHAT DE 100 AFFICHES/EXPO. "V'HERBE"/PMC GERRER	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	192,00
09/03/2017	TRANSP. EL. THEATRE ELEM. BRANT	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
13/03/2017	IMPRESSION AFFICHES MUPI COLMAR MAG COLMAR ET VOUS (AMBASSEDEURS)	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	196,80
13/03/2017	PONT SNCF SUD - MS02 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC (SOUS-TRAITANT)	SEDIME	Marché subséquent	Simple ou unique	4 800,00
13/03/2017	PONT SNCF SUD - MS02 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC (SOUS-TRAITANT)	TORREGROSSA SARL	Marché subséquent	Simple ou unique	16 778,33
13/03/2017	PONT SNCF SUD - MS02 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	120 314,59
13/03/2017	IMPRESSION 50 AFFICHES MUPI PISCINES (HIVER)	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	196,80
14/03/2017	AFFICHES JOURNEE CITOYENNE 2017	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
16/03/2017	FLYERS JOURNEE CITOYENNE 2017	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
16/03/2017	RUES DUHAMEL ET MACKER- MS80 -TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC DGD	TORREGROSSA SARL	Marché subséquent	Simple ou unique	3 255,60
16/03/2017	TRANSPORT STAGE DE SKI FEVRIER 2017 AU LAC BLANC ET AU SCHNEPFENRIED	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	1 680,00
20/03/2017	TRANSPORT HUSSEREN LES CHATEAUX MERCREDI 26.04	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	160,00
21/03/2017	CENTRE DE LOISIRS WALDESLUST - RENOVATION COMPLETE DE 3 COURTS DE TENNIS EXTERIEURS EN TERRE BATTUE	GOTEC	Marché	Simple ou unique	199 198,32
21/03/2017	TRANSPORT TROIS EPIS MERCREDI 29.03	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	145,00
21/03/2017	TRANSPORT SORTIE MUNDOLSHEIM ALSH 13.04	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	285,00
21/03/2017	TRANSPORT RABBARGALA WITTENHEIM ALSH 11.04	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
21/03/2017	TRANSPORT ZOO BALE AVRIL FAMILLE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	320,00
21/03/2017	TRANSPORT ZOO MULHOUSE ALSH 21.04	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	240,00
22/03/2017	TRANSPORT PARC MUNDENHOF ACTIVITE FAMILLE 9.04	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	270,00
22/03/2017	TRANSPORT PARC L EIBLEN ALSH 20.04	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
22/03/2017	TRANSPORT ZOO MULHOUSE ALSH 13.04	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	480,00
23/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	GARAGE HESS	Marché	Bon de commande mono attributaire	12 218,86
23/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	JM AUTOMOBILE CONCESSIONNAIRE	Marché	Bon de commande mono attributaire	51 446,34
23/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	GARAGE HESS	Marché	Bon de commande mono attributaire	34 483,26
23/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	GARAGE HESS	Marché	Bon de commande mono attributaire	92 793,50
23/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	SAMA AUTOMOBILE	Marché	Bon de commande mono attributaire	48 264,43
23/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	GARAGE HESS	Marché	Bon de commande mono attributaire	18 758,56
23/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	GARAGE HESS	Marché	Bon de commande mono attributaire	22 584,70
23/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	NILFISK ADVANCE	Marché	Bon de commande mono attributaire	79 300,00
23/03/2017	FOIRES MACARONS POUR CARAVANES	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
23/03/2017	FOIRES MACARONS POUR CARAVANES	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	269,40
23/03/2017	TRANSPORTS SCOLAIRES FEVRIER 2017 AU COL DU CALVAIRE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	2 100,00
24/03/2017	ACQUISITION DE VEHICULES	GOUPIL INDUSTRIE	Marché	Bon de commande mono attributaire	27 200,50
24/03/2017	TRANSPORTS SCOLAIRES FEVRIER 2017	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	4 430,50
27/03/2017	FOURNITURE ET INSTALLATION DE TABLEAUX INTERACTIFS	MISTRAL COM	Marché	Bon de commande mono attributaire	52 000,00
27/03/2017	IMPRESSION COLMAR MAG "COLMAR ET VOUS" AMBASSADEUR	ESTIMPRIM	Marché subséquent	Simple ou unique	1 590,00
27/03/2017	IMPRESSION AFFICHES MUPI POINT COLMARIEN N°253	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	139,20
27/03/2017	TRANSPORT ALSH AVRIL HUSSEREN 11.04	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	160,00
27/03/2017	TRANSPORT ALSH AVRIL CIGOLAND 19.04	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	195,00
27/03/2017	TRANSPORT ALSH AVRIL PARC L EIBLEN 11.04	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	215,00
27/03/2017	TRANSPORT ALSH AVRIL BOLLENBERG 21.04	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent	Simple ou unique	180,00
29/03/2017	RENOVATION DE DEUX TERRAINS DE SQUASH A LA WALDESLUST	MG SPORTS	Marché	Simple ou unique	41 356,80

137

13

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 MARS 2017

29/03/2017	TRANSPORT WITTENHEIM ALSH 21 AVRIL	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	215,00
29/03/2017	TRANSPORT WITTENHEIM ALSH 21 AVRIL	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	335,00
29/03/2017	DEPLIANTS GRILLEN AVRIL 2017 DEVIS N°2017-06972 DU 27 03 2017	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent	Simple ou unique	245,00
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	MADER SA	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	29 854,20
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	MADER SA	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	32 024,50
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	41 069,59
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	89 975,57
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	SCHOENENBERGER SA	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	22 788,10
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	BILZ COUVERTURE	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	37 474,82
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	DIPOL	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	41 761,10
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	SPIE EST	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	37 069,45
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	GRAF RENE SAS GROUPE STIHLE FRERES	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	119 983,48
30/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	EUROPAINT	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	15 014,83
30/03/2017	PARC DES EXPOSITIONS REFECTION TOITURE ACCES HALL 1 ET 2	SCHOENENBERGER SA	Marché	Simple ou unique	99 533,60
30/03/2017	THEATRE PARC DES EXPOS REAMENAGEMENT TOILETTES CREATION BAR	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	Simple ou unique	37 437,51
30/03/2017	THEATRE PARC DES EXPOS REAMENAGEMENT TOILETTES CREATION BAR	LAEMMEL PASCAL SERRURERIE SERRURERIE FERRONNERIE CL	Marché	Simple ou unique	48 942,00
30/03/2017	THEATRE PARC DES EXPOS REAMENAGEMENT TOILETTES CREATION BAR	ROELLY-BENTZINGER	Marché	Simple ou unique	20 161,32
30/03/2017	THEATRE PARC DES EXPOS REAMENAGEMENT TOILETTES CREATION BAR	LABEAUNE	Marché	Simple ou unique	48 315,77
30/03/2017	THEATRE PARC DES EXPOS REAMENAGEMENT TOILETTES CREATION BAR	SOVEC ENTREPRISES	Marché	Simple ou unique	21 665,93
30/03/2017	THEATRE PARC DES EXPOS REAMENAGEMENT TOILETTES CREATION BAR	MULTISOLS	Marché	Simple ou unique	5 614,00
30/03/2017	THEATRE PARC DES EXPOS REAMENAGEMENT TOILETTES CREATION BAR	EST BATIPEINT	Marché	Simple ou unique	5 952,50
31/03/2017	MISE EN CONFORMITE GYMNASES PFEFFEL LADHOF ST EXUPERY	OLRY CLOISONS	Marché	A Tranches optionnelles (anc. conditionnelles)	36 824,99

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 0
excusés : 6

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 5 Avance sur subvention à l'Association du Carnaval de Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI et Mme Manurêva PELLETIER qui donne procuration à Mme HUTSCHKA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

29 MAI 2017

MAIRIE DE COLMAR
Direction du Développement Culturel

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

Point N° 5 AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU CARNAVAL DE COLMAR

Rapporteur : Madame Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe au Maire

L'activité essentielle de l'Association du Carnaval de Colmar consiste à organiser la grande cavalcade de Colmar qui a lieu en début d'année.

Cette grande manifestation populaire est précédée par l'élection de la cour princière, l'élection de la Reine du Carnaval et la cavalcade des enfants.

En raison de dépenses dont l'association devra s'acquitter prochainement pour les préparatifs des manifestations carnavalesques de 2018, il est proposé de lui verser une avance sur subvention d'un montant de 5 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, sur l'article 6574 – fonction 30.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 25 avril 2017,**

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Le versement d'avance à l'Association du Carnaval de Colmar.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 6 Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 15 décembre 2014 entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion de la Maîtrise.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

Point N° 6 Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 15 décembre 2014 entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion de la Maîtrise

Rapporteur : Madame Cécile STRIEBIG-THÉVENIN, Adjointe au Maire

La convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion de la Maîtrise, signée le 15 décembre 2014, est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible une fois, par reconduction expresse. Si l'une des parties décide de reconduire la convention, elle devra le faire par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, un an au moins avant sa date d'échéance, étant précisé que l'autre partie, devra formuler sa réponse par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, six mois au moins avant la date d'échéance.

L'avenant a pour objectif de simplifier la procédure de renouvellement de chaque échéance de la convention en proposant de modifier la reconduction expresse en reconduction tacite.

Ainsi l'article 5 – durée de la convention et dénonciation, sera rédigé comme suit :

La présente convention a été conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle sera tacitement reconduite, à chaque échéance. Si l'une des parties souhaite s'opposer à la reconduction, elle devra en informer l'autre partie, par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, au moins 3 mois avant la date d'échéance.

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance 25 avril 2017

Vu l'avis des Commissions Réunies,

APPROUVE

la signature de l'avenant à la convention à passer entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion de la Maîtrise,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant à la convention,

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44

absent : 0

excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

Point 7 Programme de la saison 2017/2018 au théâtre municipal.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

Point N° 9 : PROGRAMME DE LA SAISON 2017/2018
AU THÉÂTRE MUNICIPAL

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

Rapporteur : Madame Cécile STRIEBIG-THÉVENIN, Adjointe au Maire

Sur l'avis de la Commission municipale de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, il est proposé de retenir pour la saison théâtrale 2017-2018, la programmation suivante. Celle-ci se répartit en trois grandes familles :

- les spectacles proposés par l'Opéra National du Rhin
- les spectacles proposés par la Comédie de l'Est dans le cadre d'une convention de mise à disposition du Théâtre Municipal
- les spectacles gérés directement en régie par le Théâtre Municipal

A. Spectacles présentés par l'Opéra National du Rhin à Colmar

Mouton (Schaf)	Sophie Kassies
Forsythe/ Kilian/Scholz	Ballet en 3 parties
Sindbad	Howard Moody
Plus loin l'Europe : Israël	Ballet (programme de chorégraphes israéliens)
Danser Bach au 21 ^{ème} siècle	Ballet (programme en cours)
Les 7 péchés capitaux	Arnold Schoenberg – Kurt Weill
Les beaux dormants	Ballet - Hélène Blackburn

Et quatre « concerts-apéritif » de l'Opéra Studio

D'autres spectacles présentés à Mulhouse seront proposés aux abonnés de Colmar à la Filature de Mulhouse avec déplacement en bus.

B. Représentations proposées par la Comédie de l'Est au Théâtre Municipal

L'homme dans le plafond	Timothy Daly
Polyeucte	Pierre Corneille
Les eaux et forêts	Marguerite Duras

C. Représentations propres au Théâtre Municipal de Colmar

1. Série « Comédie »

Franchise Obligatoire de Matthieu Burnel – Productions Borderline	8 600 €
L'un n'empêche pas l'autre D'Eric Le Floch – Les Grands Théâtres	10 500 €
Ça reste entre nous de Brigitte Massiot – Prométhée Productions	12 000 €
Le gai mariage de Gérard Bitton et Michel Munz – Les Arthurs	4 500 €
Ma belle-mère, neuf mois après de Bruno Druard – Les Grands Théâtres	12 000 €
Tous nos vœux de bonheur de Maryline Bal – Nouvelle scène	6 000 €
Le mariage nuit gravement à la santé 2 d'Elodie Wallace – Prométhée Productions	4 200 €
Total	<hr/> 57 800 €

2. Série « A nos humours »

Guillaume Meurice – Que demande le peuple ? Les Productions Electriques	4 000 €
Méchamment magique Seen-RJ Production	4 500 €
Jovany Fée Moi Rire Production	2 200 €
Vincent Rocca et Wally Les passionnés du rêve	3 500 €
Antonia de Rendinger Robin Production	4 500 €
Caroline Vigneaux Agence BJP	6 500 €
Total	<hr/> 25 200 €

127

3. Série « L'humour en musique »	
Les Frères Brothers – 20 ans de scène	3 200 €
Fernique Production	
Les Dézingués du Vocal	3 000 €
Gamarra Diffusion	
Des étoiles et des idiots	3 800 €
Les Fouteurs de Joie	
Total	10 000 €
4. Série « Concerts et spectacles musicaux »	
Camille et Julie Bertholet	8 000 €
Quartier Libre	
Monsieur Lune - Un Renaud pour moi tout seul	3 000 €
Ulysse productions	
Total	11 000 €
5. Série « Famille » et représentations scolaires	
Samuel (2 représentations)	2 040 €
Le Voyageur Debout	
La petite poule qui voulait voir la mer (5 représentations)	3 000 €
Rhapsodies Nomades	
Blanche neige et moi (3 représentations)	7 000 €
Gamarra Diffusion	
Tara sur la Lune (3 représentations)	5 500 €
Double D Productions	
Zèbre à trois (3 représentations)	3 500 €
Vocal 26	
Total	21 040 €

Le budget consacré par le Théâtre Municipal aux spectacles gérés en régie sera de 125 040 € contre 121 510 € (+ 2,9 %) la saison précédente, pour un total de 23 spectacles (34 représentations). Chaque année les spectacles sont financés par les recettes de billetterie. Pour la saison 2016-2017, le montant des cachets a été de 121 510 €, alors que les recettes s'élèveront au moins à 156 500 € (chiffre prévisionnel, la saison en cours n'étant pas terminée).

En complément il y a lieu de noter que d'autres spectacles seront programmés par des associations ou structures diverses (Théâtre Alsacien, Les Amis des Jeunes Artistes Musiciens, Les Musicales, Conservatoire à Rayonnement Départemental...) ainsi que des troupes ou artistes qui se produiront au Théâtre Municipal de Colmar moyennant paiement de la location de la salle.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant

LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 25 avril 2017,**

Vu l'avis des Commissions Réunies,

après avoir délibéré

ADOPTE

la programmation proposée pour la saison théâtrale 2017/2018,

DIT

que tous les crédits relatifs aux spectacles qui seront donnés au début de la saison 2017/2018 sont prévus au budget 2017, chapitre 011, article 6228,

DÉCIDE

que les crédits nécessaires pour les spectacles prévus en 2018 seront inscrits au budget primitif 2018,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents contrats d'engagement pour les spectacles et concerts mentionnés ci-avant, ainsi que dans la limite des crédits disponibles, les contrats pour les spectacles qui n'ont pas pu être déterminés jusqu'à ce jour ou pour d'éventuelles représentations supplémentaires ou de remplacement. Ces contrats revêtiront, dans la mesure du possible, la forme de « contrat de vente » ou de « contrat de coréalisation » fixant le partage des recettes et le minimum à garantir au producteur.

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 8 Adhésion du théâtre municipal au système de paiement en ligne des recettes publiques TIPI.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

29 MAI 2017

Tranche du Conseil Municipal du 22 mai 2017

**Point N° 8 : ADHÉSION DU THÉÂTRE MUNICIPAL AU SYSTÈME DE
PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES TIPI**

Rapporteur : Madame Cécile STRIEBIG-THÉVENIN, Adjointe au Maire

Pour répondre à de nombreuses demandes du public, le Théâtre Municipal met en place un système de vente et paiement en ligne par carte bancaire pour la billetterie des spectacles gérés en régie.

L'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, précise que l'adhésion à un système de paiement en ligne par carte bancaire doit être expressément validée par le Conseil Municipal, qui engage la collectivité vis-à-vis du Trésorier Principal Municipal pour les risques particuliers liés à l'encaissement à distance des recettes par carte bancaire, à savoir les utilisations frauduleuses des cartes et les contestations de la transaction, dans la mesure où elles feraient l'objet d'un prélèvement d'office sur le compte de la Ville de Colmar suite au rejet de la banque du porteur.

Le système de paiement en ligne TIPI est géré par la Direction du Pôle Gestion Publique de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le paiement en ligne engendre un surcoût de 50 centimes TTC par billet, qui est à la charge de l'acheteur.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 25 avril 2017,**

Vu l'avis des Commissions Réunies,

après avoir délibéré,

APPROUVE

l'adhésion du Théâtre Municipal au système de paiement en ligne des recettes publiques TIPI

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires à cette adhésion.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 9 Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

Nombre de voix pour : 48
contre : 0
abstention : 1

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

**Point N° 9 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
À L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MULHOUSE EN 2017**

Rapporteur : Madame Cécile STRIEBIG-THÉVENIN, Adjointe au Maire

En 1991, 11 musiciens engagés directement par l'Opéra du Rhin ont été intégrés à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse. Depuis cette date, la Ville de Colmar soutient l'activité de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, pour sa participation aux productions de l'Opéra national du Rhin.

L'Orchestre Symphonique de Mulhouse intervient cette saison à Colmar dans le cadre des productions de l'Opéra national du Rhin, ainsi que lors de deux concerts éducatifs donnés au Théâtre Municipal en mars 2017. Les écoles primaires de Colmar ont été invitées à assister gratuitement à ces deux concerts (près de 800 participants).

Le Service du Théâtre Municipal dispose au BP 2017 d'un crédit de 70 200 € pour l'attribution de cette subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse. Ce montant est identique à celui de 2016.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 25 avril 2017,**

Vu l'avis des Commissions Réunies,

après avoir délibéré,

APPROUVE

la proposition de subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

13

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, fonction 3119, article 6558, soit 70 200 €,

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer une convention particulière avec l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, la subvention étant supérieure à 23 000 €, conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



—
Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

**Convention relative à l'attribution d'un concours financier à
l'Orchestre Symphonique de Mulhouse au titre de l'année 2017**

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la demande de subvention en date du 20 décembre 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2017

Entre

La Ville de Colmar, représentée par Monsieur Gilbert MEYER, Maire, habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014

Ci-après désignée « la Ville de Colmar »

D'une part,

Et

La Ville de Mulhouse, Orchestre Symphonique de Mulhouse, représentée par Monsieur Michel SAMUEL-WEIS, Adjoint au Maire

Ci-après désignée « l'Orchestre Symphonique de Mulhouse »

d'autre part,

il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La Ville de Colmar soutient depuis de nombreuses années l'activité culturelle exercée par l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

Pour soutenir l'activité ainsi développée à l'égard de la population, la Ville de Colmar décide d'accorder un concours financier qui tient compte à la fois du rayonnement de l'activité mais aussi de l'intervention de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse lors des représentations de l'Opéra national du Rhin.

I OBLIGATION DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2017, la Ville de Colmar alloue une subvention de 70 200 €uros.

Le renouvellement de la subvention ainsi accordée ne constitue aucunement un droit. La reconduction de l'aide pourra faire l'objet d'un nouvel examen en fonction des critères définis à l'article 1.

✓

ARTICLE 3 : Modalités de versement.

La subvention sera versée comme suit :

- Un versement unique avant la fin de l'exercice 2017.

Le versement sera effectué par virement au compte de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, par l'intermédiaire de Monsieur le Trésorier de Mulhouse Municipale au

Code Banque : Code Guichet : Numéro de Compte clé

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal de Colmar Municipale.

II OBLIGATIONS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MULHOUSE

ARTICLE 4 : Restriction des comptes, présentation des documents financiers

La décision d'attribution de la subvention doit également prendre en compte l'examen du compte d'exploitation et du bilan de l'année précédente.

L'Orchestre Symphonique de Mulhouse s'engage à :

- a) communiquer à la Ville de Colmar, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, le compte d'emploi de la subvention attribuée,
- b) formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 1^{er} septembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagné d'un budget prévisionnel détaillé.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est valable pour l'exercice 2017. En cas de reconduction de la subvention, une nouvelle convention sera signée entre les parties.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

ARTICLE 7 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés à l'article 6, la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 8 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence de la juridiction administrative.

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour l'Orchestre Symphonique de Mulhouse

Pour la Ville de Colmar

Michel SAMUEL-WEIS
Adjoint au Maire

Gilbert MEYER
Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

**Point 10 Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique –
année scolaire 2016/2017.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

Nombre de voix pour : 48
contre : 1
abstention : 0

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

29 MAI 2017

**POINT N° 10 : ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION
D'UNE TABLETTE NUMERIQUE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Pour permettre à une majorité d'élèves colmariens d'accéder aux appareils numériques connectés qui font partie de l'univers dans lequel ils évoluent, la Ville de Colmar a proposé, par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, d'octroyer une aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique.

Cette action résulte des 60 engagements pris par l'équipe majoritaire.

Elle concerne tous les élèves colmariens du CP des écoles publiques et privées pour l'année scolaire 2016-2017.

Cette aide financière se présente de la manière suivante :

- Pour toute acquisition d'une tablette d'une valeur inférieure à 150 € TTC, la participation financière de la Ville est limitée au coût de l'achat.
- Pour toute acquisition d'une valeur supérieure ou égale à 150 € TTC, la participation financière de la Ville est de 150 €.

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers dont un ou plusieurs enfants sont éligibles à cette mesure.

La liste de ces foyers inscrits est annexée à la présente délibération.

Après adoption de cette dernière, le récapitulatif de l'intervention de la Ville pour l'année scolaire 2016-2017 se présentera comme suit :

Date du Conseil Municipal	Bénéficiaires	Montant de l'aide
21/11/2016	49	6 753,01 €
30/01/2017	36	5 347,85 €
27/03/2017	44	6 396,44 €
22/05/2017	42	6 149,37 €
Total	171	24 646,67 €

Récapitulatif général des dépenses par la Ville depuis l'entrée en vigueur de la mesure :

Année scolaire	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
2014-2015 (CP au CM2)	1255	181 101,36
2015-2016 (CP)	226	33 150,24
TOTAL	1 481	214 251,60

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports du 25 avril 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Et après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et remplissant les conditions précisées ci-dessus
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 11 Vente d'un immeuble par le conseil de fabrique de l'église Sainte Marie.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

**POINT N° 11 : VENTE D'UN IMMEUBLE PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'ÉGLISE
STE MARIE**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Les dispositions particulières applicables aux communes du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, notamment celles prévues à l'article L 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les autorisations à accorder aux cultes reconnus d'aliéner des immeubles.

La Ville de Colmar a été informée de l'intention du Conseil de Fabrique de l'Eglise Ste Marie de procéder à la vente d'un appartement d'une surface totale de 77,27 m², sise sur le ban de la commune de Colmar (Haut-Rhin) 208, route d'Ingersheim et cadastrée comme suit :

- section DH n° 193/12

Le Conseil de fabrique de l'Eglise Ste Marie sollicite l'autorisation de vendre ce bien immobilier moyennant le prix de 50 000 euros (cinquante mille euros) à la SCI DM INVEST.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

après avoir délibéré,

DONNE

un avis favorable à la vente d'un appartement par le Conseil de Fabrique de l'église Ste Marie
à la SCI DM INVEST

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 12 Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

29 MAI 2017

MAIRIE DE COLMAR
 Direction Générale Adjointe des Services
 CCAS

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

**Point N° 12 ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION POUR UN DISPOSITIF
 D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES**

Rapporteur : Madame Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

Par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, la Ville de Colmar, afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement chez elles, accorde une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte et d'assistance (téléassistance). Cette action, à distinguer de la participation financière à la protection des habitations, résulte des 35 nouveaux engagements pris par l'équipe majoritaire.

Cette aide financière se traduit par le versement de 120 € pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera à hauteur du coût d'acquisition ou d'abonnement.

Les conditions d'attribution pour pouvoir bénéficier de cette aide financière sont les suivantes :

- être âgé de 75 ans et plus ;
- habiter Colmar ;
- vivre à domicile ;
- être en situation de « fragilité ».

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville à 5 personnes.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville se présente comme suit :

Intitulé	Nombre de personnes bénéficiaires	Montant de l'intervention de la Ville
Aide de 120 €	5	600 €
Aide inférieure à 120 €	0	0 €
Total	5	600 €

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, 88 personnes auront bénéficié de cette mesure pour un montant total de 10 560 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable des Commissions des Services à la Population,
de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité
du 28 avril 2017,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies du 15 mai 2017
après avoir délibéré,**

DECIDE

- d'octroyer une aide financière à 5 Colmariens remplissant les conditions précisées ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar Fonction 61 compte 657.4.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

**Point 13 Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' –
immeuble 14 rue Berthe Molly.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

**Point N° 13 AVANCE SUR REMBOURSEMENT DE LOYERS ET DE CHARGES
LOCATIVES A L'ASSOCIATION APALIB - IMMEUBLE 14, RUE B. MOLLY**

Rapporteur : Mme Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

En date du 28 avril 2014, la propriété de l'immeuble sis n° 14 rue Berthe Molly a été transférée à Pôle Habitat Centre Alsace suite à la cession décidée par la Ville de Colmar.

Au sein de ce bâtiment, l'Espace Bel Age, antenne colmarienne de l'association APALIB', propose aux Seniors des activités d'animation, de prévention et de promotion de la santé (activités physiques, arts manuels, activités de bien-être, jeux de société,...).

Le changement de propriété a impacté financièrement APALIB', puisqu'elle est, depuis, redevable d'un loyer de 1 926 €/mois, soit 23 112 €/an, et de charges locatives (14 033,38 € en 2015). Auparavant, l'association ne supportait ni loyers ni charges, en application d'une convention datée du 1^{er} mars 1979.

Pour éviter une fragilisation de la santé financière de l'association, la moitié des loyers et charges locatives annuels acquittés à Pôle Habitat est remboursée sous forme d'une subvention de fonctionnement. Pour l'année 2015, ce remboursement, approuvé par Délibération du 17 octobre 2016, s'élevait à 18 572,69 €.

Pour les frais supportés en 2016, il est proposé le versement d'une avance sur subvention représentant 80 % de la moitié des loyers et provisions sur charges, soit 16 444,80 €. Le solde de la participation municipale sera versé courant de l'automne 2017, sur présentation du décompte des charges acquittées par APALIB' pour l'exercice 2016.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des Services à la Population, de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité du 28 avril 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

après avoir délibéré

APPROUVE

L'attribution d'une avance sur subvention de fonctionnement de 16 444,80 € à l'association APALIB', sur présentation des quittances de loyers et des provisions sur charges pour l'année 2016.

DIT

Que le crédit nécessaire est inscrit au Budget 2017 (chapitre 65).

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Le Maire

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 14 Reprise des terrains communs au cimetière municipal attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Affaires Civiles, Juridiques
et de la Commande Publique

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

Point N° 14 REPRISE DES TERRAINS COMMUNS AU CIMETIERE MUNICIPAL
ATTRIBUES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE 2006

Rapporteur : M. Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

L'article L. 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes sont tenues de mettre à disposition des emplacements destinés à l'inhumation gratuite des défunts, bénéficiant du droit d'être inhumés dans leur cimetière.

A Colmar, ces emplacements individuels sont accordés pour une durée de 10 ans. A l'expiration de ce délai, l'administration municipale peut ordonner la reprise des terrains communs.

Les familles auront la possibilité de faire enlever les objets, signes et monuments funéraires existant sur l'emplacement, dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication de la décision de reprise, faute de quoi il pourra être procédé d'office à leur enlèvement. Dans ce même délai, les familles pourront demander le transfert du ou des corps dans une autre sépulture, ou louer l'emplacement, selon la durée et le tarif en vigueur.

Les trois mois révolus, conformément à l'article R. 2223-20 – alinéa 2 – du CGCT, les restes mortels des personnes inhumées seront ensuite exhumés puis ré-inhumés dans l'ossuaire municipal.

Cette procédure permet aux collectivités de disposer d'emplacements libres pour pourvoir aux funérailles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Il convient donc cette année, de reprendre les terrains communs qui ont été attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Thématique
Vu l'avis des Commissions Réunies

après avoir délibéré

APPROUVE

la reprise des terrains communs attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006 figurant sur l'état annexé à la présente délibération.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

Liste des terrains communs arrivés à expiration en 2016

Durée	n° concession	date de début	date de fin	secteur - partie	ligne	n° de la tombe
10 ans	10276	22/07/2006	21/07/2016	OUEST-V	08	002
10 ans	10280	10/08/2006	09/08/2016	OUEST-V	08	004
10 ans	36149	30/11/2006	29/11/2016	OUEST-V	08	025
10 ans	10308	06/10/2006	05/10/2016	OUEST-V	08	026
10 ans	10309	05/10/2006	04/10/2016	OUEST-V	08	027
10 ans	10315	14/07/2006	13/07/2016	OUEST-V	08	029
10 ans	10316	21/10/2006	20/10/2016	OUEST-V	08	030
10 ans	31934	16/09/2006	15/09/2016	OUEST-V	18	021
10 ans	10743	19/04/2006	18/04/2016	OUEST-V	19	008
10 ans	10744	18/10/2006	17/10/2016	OUEST-V	19	009
10 ans	10754	03/04/2006	02/04/2016	OUEST-V	19	013
10 ans	10755	19/04/2006	18/04/2016	OUEST-V	19	014
10 ans	10756	18/05/2006	17/05/2016	OUEST-V	19	015
10 ans	6486	13/09/2006	12/09/2016	OUEST-V	19	018
10 ans	10759	25/05/2006	24/05/2016	OUEST-V	19	020
10 ans	9980	25/01/2006	24/01/2016	OUEST-V	20	010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44

absent : 0

excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

Point 15 Mise à jour des indemnités de fonction des élus municipaux.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

Nombre de voix pour : 47

contre : 0

abstentions : 2

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

29 MAI 2017

Point n°15 Mise à jour des indemnités de fonction des élus municipaux

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont fixés en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, a modifié les grilles indiciaires. L'indice brut terminal de la fonction publique a ainsi été revalorisé au 1^{er} janvier 2017, de 1 015 à 1 022.

Par circulaire en date du 15 mars 2017, les ministères de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales ont invité les préfets à rendre nécessaire de la part des collectivités, une nouvelle délibération pour toute délibération indemnitaire faisant expressément référence à l'ancien indice brut terminal.

La délibération du 16 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions des élus municipaux mentionne expressément l'indice 1 015. Il y a donc lieu de supprimer toute référence à cet indice et de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». L'annexe jointe au présent rapport précise les montants ajustés (avec intégration de la décision prise par le Conseil en date du 21 novembre 2016 suite à la mise en œuvre du droit individuel à la formation des élus).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis des Commissions réunies
après avoir délibéré,

MODIFIE

- les termes de la délibération du 16 avril 2014 portant fixation des indemnités de fonction des élus municipaux, pour fixer les maximums en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique,
- par voie de conséquence, les montants tels que précisés dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT

- que les crédits sont inscrits au budget,
- que les indemnités de fonction suivent l'évolution des traitements accordée aux fonctionnaires,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Le Maire,



Handwritten initials

Handwritten signature

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

Tableau récapitulatif des indemnités mensuelles brutes
allouées aux membres du Conseil Municipal (valeurs applicables au 1^{er} janvier 2017)

	Montants bruts de base	Montants revalorisés	Variation
Maire	6 596,89 €	6 636,47 €	+ 39,58 €
1er Adjoint	2 974,14 €	2 991,99 €	+ 17,85 €
Autres Adjointes	1 738,14 €	1 748,56 €	+ 10,42 €
Conseiller municipal délégué (1 délégation)	579,38 €	582,85 €	+ 3,47 €
Conseiller municipal délégué (plusieurs délégations ou membre de la CAO)	772,50 €	777,13 €	+ 4,63 €
Conseiller municipal siégeant en CAO	386,26 €	388,56 €	+ 2,30 €
Conseiller municipal	193,13 €	194,28 €	+ 1,15 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 16 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2^{ème} tranche).

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

29 MAI 2017

**Point N° 16. Subventions exceptionnelles au titre
du Fonds d'Action Sportive (2^{ème} tranche)**

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Rappel :	BP 2007	21 440 €	Réalisé	21 395 €
	BP + BS 2008	27 290 €	Réalisé	27 290 €
	BP 2009	21 440 €	Réalisé	21 350 €
	DM 2009	1 400 €	Réalisé	1 400 €
	BP 2010	21 440 €	Réalisé	20 452 €
	BP 2011	21 440 €	Réalisé	21 040 €
	BP 2012	21 440 €	Réalisé	21 040 €
	BP + DM 2013	26 440 €	Réalisé	26 200 €
	BP 2014	21 440 €	Réalisé	21 350 €
	BP 2015	21 440 €	Réalisé	14 200 €
	BP 2016	7 000 €	Réalisé	6 200 €
	BP 2017	8 000 €	Réalisé	7 000 €

Par délibération en date du 27 mars 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer des subventions exceptionnelles à douze structures associatives et sportifs individuels, pour un montant de 7 000 €.

Entre-temps, la Ville a enregistré trois demandes supplémentaires, pour un montant de 1 000 €. Il est rappelé que ces subventions sont calculées sur la base des critères suivants :

- le caractère exceptionnel ;
- l'intérêt majeur pour la Ville ;
- la priorité pour des opérations de grande ampleur ;
- le bien-fondé de l'objet sportif ;
- la pertinence du budget prévisionnel de l'opération et du soutien financier sollicité.

Ainsi, le montant total des subventions exceptionnelles attribuées par la Ville aux associations et aux sportifs colmariens au titre du Fonds d'Action Sportive 2017, serait porté à 8 000 €.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports,
émis lors de sa séance du 25 avril 2017
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

AUTORISE

le versement des subventions exceptionnelles conformément au tableau joint en annexe ;

DIT

que le crédit nécessaire est disponible au budget de l'exercice 2017 ;

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

(Signature)

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

(Signature)

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
ATTRIBUEES AU TITRE DU FONDS D'ACTION SPORTIVE 2017 - 2ème tranche

Associations ou sportifs individuels	Descriptif de l'objet sportif	Dates	Lieu	Budget prévisionnel	Subvention proposée
Loïc et Yannick SCHERMESSER	Différents rallyes auto	année 2017	Régions Alsace et Vosges	6 500 €	500 €
Institut St-Joseph de Colmar	Participation de 7 jeunes de l'Institut au championnat de France de sport adapté	du 2 au 5 mai 2017	Aubagne	2 270 €	300 €
Aviron Club Région Colmar	Randonnée d'aviron du Canal de Colmar et du Vieux Rhin	27 et 28 mai 2017	Canal de Colmar et du Vieux Rhin	25 510 €	200 €
total :					1 000 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 17 Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2017 ».

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

29 MAI 2017

Point N° A Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les « Animations Été 2017 »

Rapporteur : M. Maurice Brugger, Adjoint au Maire

Dans le cadre des « Animations Été 2017 », l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, délégataire retenu pour l'exploitation de la patinoire municipale de Colmar, souhaite organiser deux stages sportifs, du lundi 17 au vendredi 21 juillet et du lundi 7 au vendredi 11 août 2017. Le fonctionnement de ces stages nécessite l'intervention de trois éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de la Ville de Colmar.

Le coût réel de ces interventions, calculé sur la base du coût horaire statutaire des agents concernés, devra être remboursé à la Ville qui, le moment venu, produira au délégataire tous les justificatifs nécessaires au remboursement des frais de personnel. Pour 2017, ce coût est estimé à 5 000 €.

L'ensemble des modalités inhérentes à cette intervention doit faire l'objet d'une convention établie entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports du 25 avril 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

APPROUVE

la convention entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, relative à l'intervention de trois éducateurs sportifs municipaux durant des stages organisés dans le cadre des « Animations Été 2017 », jointe en annexe ;

DIT

que les frais de personnel devront être remboursés à la Ville par l'Association pour la Promotion des Sports de Glace ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à la réalisation de ce partenariat.

le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

29 MAI 2017

**Convention de mise à disposition de personnel
municipal dans le cadre de stages organisés
durant les « Animations Eté 2017 »**

VU la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'article L 2122 -18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire est seul chargé de l'administration ;

entre les soussignés,

La Ville de Colmar, représentée par M. Gilbert Meyer, Maire, conformément à la délibération du 22 mai 2017, et désignée ci-dessous par la « Ville » ;

d'une part,

et

L'Association pour la Promotion des Sports de Glace, représentée par M. Robert Veit, dûment habilité par le Conseil d'Administration du 19 février 2015 et désigné ci-dessous par « l'APSG » ;

d'autre part,

PREAMBULE :

Dans le cadre des « Animations Eté 2017 », l'APSG organisera deux stages sportifs à la patinoire de Colmar, du **lundi 17 au vendredi 21 juillet et du lundi 7 au vendredi 11 août 2017.**

Leur fonctionnement nécessite l'intervention de trois éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de la Ville de Colmar. Le coût de cette intervention devra être remboursé à la Ville par l'APSG.

L'ensemble des modalités y afférentes doit faire l'objet d'une convention établie entre la Ville et l'APSG.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention :

La Ville met à la disposition de l'APSG trois éducateurs municipaux territoriaux des activités physiques et sportives, dans le cadre de l'organisation de deux stages sportifs des « Animations Eté 2017 » durant les périodes **courant du lundi 17 au vendredi 21 juillet et du lundi 7 au vendredi 11 août 2017.**

Article 2 – Obligation de l'APSG :

L'APSG s'engage à rembourser à la Ville le coût réel du personnel engagé dans cette opération. Le moment venu, la Ville produira à l'APSG tous les justificatifs nécessaires au remboursement de ces frais de personnel (effectifs et horaires).

Article 3 – Accord des éducateurs sportifs municipaux :

La présente convention, portée à la connaissance des fonctionnaires concernés, préalablement à leur mise à disposition, sera annexée aux arrêtés de mise à disposition individuels.

Article 4 – Missions des éducateurs sportifs municipaux :

Après avis de la commission administrative paritaire, il est proposé que les missions des trois éducateurs sportifs municipaux portent sur l'animation des séances sportives organisées durant les « Animations Été 2017 ».

Article 5 – Horaires d'intervention :

Les éducateurs sportifs municipaux interviendront dans le cadre de l'animation de ces deux stages :

- ✓ du lundi au vendredi ;
- ✓ de 10 h à 17 h.

Article 6 – Coûts horaires :

Les frais d'intervention des trois éducateurs sportifs municipaux seront calculés sur les bases suivantes, tenant compte de l'échelon et de l'ancienneté dans le grade.

- ✓ Educateur A.P.S. principal de 1^{ère} classe 26,40 € de l'heure ;
- ✓ Educateur A.P.S. principal de 1^{ère} classe 25,20 € de l'heure ;
- ✓ Educateur A.P.S. principal de 1^{ère} classe 24,50 € de l'heure.

Article 7 – Assurances :

L'APSG, en application notamment des articles L321-1 et L321-7 du Code du sport, souscrira un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de tout préposé de l'APSG et des enseignants, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises pour y exercer les activités concernées.

Le contrat doit prévoir que les licenciés et les pratiquants sont tiers entre eux.

L'APSG remettra lors de la signature de la convention une attestation d'assurance couvrant sa « responsabilité civile ».

Article 8 – Durée de la convention :

La présente convention est signée pour la période courant du lundi 17 au vendredi 21 juillet et du lundi 7 au vendredi 11 août 2017, aux jours et horaires d'intervention définis dans l'article 5.

Article 9 – Résiliation de la convention :

La Ville se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect des dispositions exposées ci-dessus, dès lors que, dans le mois suivant la



Mairie de Colmar
Direction des sports

Annexe rattachée au point N° 17
Convention de mise à disposition de personnel
municipal dans le cadre des stages organisés durant les
« Animations Été 2017 »
Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

réception de la mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, les mesures appropriées n'auront pas été prises, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'APSG d'achever sa mission.

Article 10 – Compétence juridictionnelle :

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en trois exemplaires,

Colmar, le

Pour la Ville de Colmar
Le Maire

Pour l'Association pour la Promotion des Sports de Glace
Le Président

Gilbert MEYER

Robert VEIT

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 18 Subvention 2017 à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar ».

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

29 MAI 2017

Point N° 18 SUBVENTION 2017 A L'ASSOCIATION
« LES AMIS DU JUMELAGE DE COLMAR »

Rapporteur : Madame Claudine GANTER, Adjointe au Maire

L'association des Amis du Jumelage de Colmar œuvre depuis 1991 pour maintenir les liens entre les habitants des villes jumelées. L'association participe également aux nouvelles orientations que la Ville a souhaité donner aux relations avec l'ensemble de ces villes.

En 2016, l'association a contribué aux échanges qui se sont tenus lors de la rencontre des maires du 22 janvier 2016. Tout au long de l'année, les Amis du Jumelage ont reçu les délégations des associations de chaque ville. L'association s'est également rendue à la « Fête des Lumières » de Lucca, en septembre, et a représenté Colmar au Salon du Livre de Győr en novembre.

L'association a élaboré son programme d'échanges pour 2017 dont les principaux seront :

- un week-end à Colmar du 11 au 15 mai 2017 avec la présence de quatre villes jumelées sur le thème du développement durable ;
- un déplacement, en août, à Eisenstadt pour la fête des « Wein et Genußtage » ;
- l'organisation, en septembre, d'une randonnée avec des représentants des villes jumelées pour une découverte pédestre des Vosges ; cet échange fait suite à la randonnée organisée à Schongau en 2016.

L'association a élaboré un budget prévisionnel 2017 de 43 024 €, incluant l'évaluation du bénévolat. Les recettes de l'association sont composées des contributions des membres, des contributions des participants aux séjours et animations et de la subvention de la Ville.

Pour soutenir l'ensemble de ses actions, il est proposé d'accorder à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar » une subvention de 2 600 € pour l'année 2017.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission 4

« Attractivité, affaires économiques de la Ville et Relations internationales » du 3 mai 2017

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la proposition de subvention à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar » pour un montant de 2 600 €.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017, article 6574.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 19 Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DEINZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point N° 19 : SOUTIEN AUX ECHANGES SCOLAIRES – 2EME TRANCHE:

Rapporteur : Madame Claudine GANTER, Adjointe au Maire

Dans le cadre des Relations Internationales, les établissements scolaires peuvent solliciter une subvention de la Ville de Colmar, afin de participer au financement de séjours culturels et linguistiques programmés dans le cadre d'un projet pédagogique, pour leurs élèves colmariens.

Cette aide se monte à :

- 50 € par élève colmarien séjournant toute la durée du séjour dans une ville jumelée,
- 20 € par élève colmarien se déplaçant à l'étranger.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, la Ville de Colmar verse le montant de l'aide municipale directement aux familles colmariennes concernées, au vu :

- d'une attestation du chef d'établissement pour chaque élève colmarien ayant participé au voyage,
- d'un justificatif de domicile des parents de l'élève, daté de moins de 3 mois,
- d'un relevé d'identité bancaire de chaque parent d'élève.

Le versement de la subvention a été demandé pour trois voyages pédagogiques, soit un montant total de 310 € pour 14 élèves colmariens des établissements suivants :

- le lycée collège Saint André :
 - a) voyage en Australie (2016), 5 élèves, 100 € ;
 - b) voyage à Londres (GB, février 2017), 8 élèves, 160 € ;
- le lycée Bartholdi à Schongau (D, mars 2017), 1 élève, 50 €.

13

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission «Attractivité, affaires économiques de la Ville et relations internationales» émis lors de sa séance du 3 mai 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

La proposition de subvention pour les familles des élèves Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à un échange scolaire organisé par leur établissement scolaire, dans les conditions précisées ci-dessus, pour un montant total de 310 €.

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017, article 6574 fonction 331.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

REÇU A LA PRÉF
29 MAI 2017

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 20 Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFd) – 2017.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Carline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

**Point N° 20 ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER POUR LE COMITE CATHOLIQUE
CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT (CCFD)-2017**

Rapporteur : Mme Claudine GANTER, Adjointe au Maire

Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) soutient dans les pays en voie de développement des projets de développement durable. Cette association informe et sensibilise également l'opinion publique aux problèmes de développement.

Depuis une quinzaine d'années, ce soutien à la section colmarienne du CCFD permet de financer des actions de formation au Sénégal en lien avec une ONG de ce pays, l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE).

Par le biais d'un réseau de microcrédit, l'USE permet aux femmes, principalement, de bénéficier d'une alphabétisation, d'un apprentissage de la gestion d'une petite « exploitation agricole » dans le respect d'une gestion raisonnée des ressources naturelles.

A l'instar des années précédentes, la Ville de Colmar est sollicitée pour soutenir financièrement le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD).

Il vous est ainsi proposé d'allouer une subvention de 1 000 € pour 2017, montant identique à celui versé en 2016.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission «Attractivité, affaires économiques de la Ville et relations internationales» émis lors de sa séance du 3 mai 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies

après avoir délibéré

DÉCIDE

le versement au CCFD d'une subvention de 1 000 € pour l'action menée au Sénégal,

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 (chapitre 65),

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour amplification conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44

absent : 0

excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

Point 21 Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA) pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

**Point N° 2λ : ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A LA FEDERATION REGIONALE
DES METIERS D'ART D'ALSACE POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION CULTURELLE
DANS LE CADRE DES MARCHES DE NOEL**

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

La Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA) organise chaque année, dans le cadre des Marchés de Noël, une exposition « pièces d'exception » consacrée aux métiers d'art.

Les artisans présentent, à cette occasion, une pièce unique qu'ils créent spécifiquement pour cette exposition. C'est une excellente vitrine, compte tenu du nombreux public qui vient à Colmar à cette période.

En 2016, l'exposition a accueilli 21 030 visiteurs, toujours ravis, au vu des commentaires rédigés dans le livre d'or laissé à disposition. Les 22 créations, sélectionnées par la FREMAA, ont bénéficié d'une scénographie de qualité. Les articles parus dans la presse ont confirmé l'attrait et la qualité de cette exposition.

Cette exposition d'artisanat d'art, dont la notoriété est confirmée chaque année, ajoute un cachet culturel aux traditionnelles manifestations de fin d'année.

Pour la douzième édition, qui se déroulera du 24 novembre au 30 décembre 2017, entre 20 et 30 œuvres devraient être présentées, après la sélection qualitative opérée par la FREMAA.

Pour assurer la logistique (vitrines mises à disposition), la communication et la gestion, la FREMAA sollicite la Ville de Colmar pour un soutien financier.

Le budget total de l'opération s'élève à 13 600 €.

Il est proposé, pour l'édition 2017, de verser à la FREMAA un montant de 8 000 €, identique à celui de 2016.

Cette aide sera payable sur présentation du bilan financier de l'opération.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission «Attractivité, affaires économiques de la Ville et relations internationales» émis lors de sa séance du 3 mai 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer à la FREMAA, pour l'organisation de l'exposition, une subvention de 8 000 € au titre de l'édition 2017.

DIT

Que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2017.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

ADOPTÉ

60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44

absent : 0

excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

**Point 22 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association
des commerçants du marché couvert.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

29 MAI 2017

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement
et de la Rénovation Urbaine

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

**POINT N°22 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU MARCHÉ COUVERT**

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Le Marché Couvert de Colmar, lieu convivial incontournable du centre-ville, attire non seulement les Colmariens mais également les touristes qui participent au développement et à la pérennité du commerce de proximité. Ses six années d'activités ont dynamisé le centre-ville et apporté un réel service aux usagers.

L'Association des Commerçants du Marché Couvert y organise des animations tout au long de l'année, à savoir : la participation à la semaine du goût ainsi qu'aux « 3 jours Coup de Cœur à Colmar » organisés par *Les Vitrines de Colmar*, l'organisation d'apéro concert, des animations pour les enfants, Noël, Pâques, etc. Ces dernières remportent un vif succès auprès du public et connaissent chaque année une montée en puissance avec la mise en place de nouvelles animations notamment la promotion culturelle (animations musicales, etc.)

Pour mémoire, l'avenant à la convention joint en annexe, régissant les rapports entre la Ville et l'association pour la période de mai 2015 à décembre 2017, rappelle les engagements de l'association et fixe également le versement d'une subvention de fonctionnement selon un pourcentage des redevances d'occupation perçues par la Ville. Cette dernière formule chaque année une demande de participation financière.

Ainsi, la Ville de Colmar souhaite renforcer les actions de l'association en augmentant le taux de soutien, considérant :

- d'une part, qu'elle participe activement et régulièrement à la promotion et à l'animation de cet équipement public, conformément à ses statuts,
- d'autre part, qu'elle s'implique personnellement par l'augmentation de sa cotisation à savoir, de 150 € à 200 € par membre,

il est proposé que la part de la redevance maximum reversée à l'Association soit fixée à 17,5% (au lieu de 15% actuellement) à compter de l'année 2017.

Dans ce cadre, les modalités de versement restent identiques, c'est-à-dire : la moitié du montant prévisionnel annuel au mois de mai et le solde, dans la limite de 50% du montant maximum du montant prévisionnel, en fonction des animations organisées par l'Association.

En 2016, son montant s'élevait à 23 379 €.

Pour l'année 2017, la somme allouée s'élèverait à 27 275 € (155 859 € de redevances perçues en 2016), soit une augmentation de 3 896 €.

Ainsi, il est proposé d'approuver l'augmentation du taux de soutien à 17,5% ainsi que les conditions d'octroi comme exposé ci-dessus.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission « Attractivité, Affaires économiques de la Ville et Relations Internationales » du 3 mai 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer à l'Association des Commerçants du Marché Couvert une subvention dans les conditions prévues par la convention, soit 17,5% maximum de la redevance annuelle perçue au titre de l'année 2016, pour l'occupation des stands du Marché Couvert, soit une subvention maximale de **27 275 €**,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

29 MAI 2017

AVENANT N°1 A LA CONVENTION

**Régissant les rapports entre la Ville de Colmar et l'Association des Commerçants du
Marché Couvert relative à l'octroi de subventions**

Entre,

la **Ville de Colmar**, sise 1 place de la Mairie – BP 50528 – 68021 Colmar Cedex
dûment représentée par Monsieur Gilbert MEYER, son Maire, autorisé par une délibération du Conseil
Municipal en date du 27 avril 2015,

ci-après désignée par les termes, « la Commune », d'une part,

Et,

l'Association des Commerçants du Marché Couvert de Colmar, association de droit local inscrite au Registre
des associations du Tribunal d'Instance de Colmar (), sise 13, rue des Ecoles à
Colmar.

dûment représentée par Monsieur Pascal SALA, son Président, agissant en cette qualité en vertu de la décision
de l'Assemblée Générale constitutive du 1^{er} décembre 2016.

ci-après désignée sous le terme « l'Association », d'autre part.

Préambule :

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 4, eu égard au souhait de la Ville de Colmar de renforcer son
soutien financier au titre des animations et promotions organisées dans la Halle du Marché Couvert.

Article 4 : Conditions de détermination de la contribution financière

La contribution financière de la Commune est calculée sur la base d'un pourcentage des redevances versées par
chaque commerçant du Marché Couvert. A compter de 2017, ce pourcentage est fixé à **17,5% maximum** et
appliqué sur la redevance annuelle perçue par la Ville en année n-1.

Elle n'est applicable que sous réserve du respect des conditions suivantes :

- le renouvellement annuel de la demande de subvention de l'Association, adressée à la Ville de Colmar au
plus tard le 31 janvier de l'année en cours et mentionnant les actions qui seront financées au titre de la
subvention,
- le vote des crédits de paiement par délibération du Conseil Municipal,
- le respect par l'Association des obligations mentionnées dans la présente convention.

Toutes les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Colmar, le

Pour le Maire de la Ville de Colmar,
L'Adjoint Délégué

Le Président de l'Association des Commerçants
du Marché Couvert de Colmar

Jacques DREYFUSS

Pascal SALA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 23 Participation financière à la protection des habitations.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

**POINT N°..23.. PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION DES
HABITATIONS**

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Conformément aux engagements de l'équipe majoritaire, la Ville de Colmar accorde une participation financière à tout foyer souscripteur d'un abonnement annuel de télésurveillance, pour des locaux à usage d'habitation, situés sur le ban de Colmar.

Le Conseil municipal a délibéré en ce sens le 16 avril 2014.

Pour en bénéficier, chaque foyer demandeur doit présenter à la Ville, une facture nominative acquittée pour un abonnement annuel, comportant l'adresse de l'habitation couverte par le contrat de télésurveillance.

Versée uniquement la première année de souscription de l'abonnement, cette participation financière proposée par la Ville correspond à trois mensualités plafonnées à un montant de 100 €.

Si les modalités de prise en charge sont les mêmes pour chaque foyer prescripteur, le montant de la participation peut varier en fonction du montant des trois mensualités de souscription.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'examiner 4 nouvelles demandes concernant cette mesure, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 1.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de la séance du
28 avril 2017**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE

le versement d'un montant total de **378,50 €** correspondant aux demandes de participation financière de quatre foyers, dont le détail figure sur le document joint en annexe.

DIT

que les crédits sont inscrits au budget 2017 compte 6574 fonction 112.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le **24 MAI 2017**

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

**Point 24 Attribution de bourses au permis de conduire voiture
à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

29 MAI 2017

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

Point N° 24 - ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE
VOITURE
A DES JEUNES COLMARIENS AGES DE 17 A 23 ANS

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Depuis la mise en place de ce dispositif le 1^{er} octobre 2008, en application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire, 470 bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de 278 184,60 €.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2013 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 relative à de nouveaux engagements en faveur des Colmariens, l'aide apportée dans le cadre des bourses au permis de conduire a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 €.

Douze nouveaux jeunes Colmariens, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- la réalisation d'une action ou activité bénévole de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à 7 760 €.

En définitive, la Ville aura attribué 482 bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de 285 944,60 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

KS

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité,
de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 28 avril 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément au tableau joint en annexe ;

DIT

que le crédit nécessaire, d'un montant de 7 760 €, est inscrit au budget 2017 sous le
chapitre 011 – charges à caractère général, article 6288 – autres services extérieurs ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 25 Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprises – avenant à la convention de groupement de commande et plan de financement prévisionnel.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

Point N° 25 Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprises

– Avenant à la convention de groupement de commande et plan de financement prévisionnel –

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1^{er} Adjoint au Maire

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier Europe-Schweitzer, la Ville de Colmar s'est engagée à réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprises. Dans le même temps, Colmar Agglomération a souhaité mener une étude permettant l'élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier d'entreprises.

Afin de pouvoir engager de façon coordonnée ces deux études, la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération a été autorisée par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2015 et par délibération du Conseil Municipal du 23 février 2015.

Dans le cadre de ce groupement, chaque membre est amené à assurer l'exécution comptable de la part du marché qui le concerne. Il convient de préciser ce point par un avenant à la convention de groupement de commande du 11 mai 2015.

La commande se décompose de la manière suivante :

- Phase 1 : Diagnostic, pour un montant prévisionnel de 20.000€, pris en charge à parts égales par les deux collectivités
- Phase 2 : Réalisation d'un schéma directeur de l'immobilier d'entreprises, pour un montant prévisionnel de 50.000€, pris en charge par Colmar Agglomération
- Phase 3 : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprises, pour un montant prévisionnel de 38.000€, pris en charge par la Ville Colmar

Le montant global des deux études est de 108.000€ TTC.

En ce qui concerne la Ville de Colmar, l'engagement budgétaire total est donc de 48.000€ TTC.

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine subventionne cette opération à hauteur de 50% du montant HT.

La Caisse des Dépôts s'est engagée à soutenir cette opération à hauteur de 30% du montant TTC.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Montant prévisionnel de l'étude : 48.000€ TTC

Ville de Colmar :	13.600€ (28%)
ANRU :	20.000€ (42%)
Caisse des Dépôts :	14.400€ (30%)

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant à la convention de groupement de commande du 11 mai 2015, annexé à la présente

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention, à solliciter le soutien financier de la Caisse des Dépôts et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

20

29 MAI 2017

**Convention de groupement de commande en vue de la réalisation d'un
schéma directeur de l'immobilier d'entreprise de la CAC et d'une étude
de faisabilité d'une pépinière à Colmar
- AVENANT 1-**

Article 1 : Parties à l'avenant

La Ville de Colmar, représentée par M. Yves HEMEDINGER, 1^{er} Adjoint au Maire, dûment habilité par arrêté en date du 9 avril 2014 et par délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2017

Colmar Agglomération, dénommée Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) dans la Convention et représentée par M. Lucien MULLER, 1^{er} Vice-Président, dûment habilité par arrêté du 12 février 2016 et par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2017.

Article 2 : Identification de la convention

Convention de groupement de commande en vue de la réalisation d'un schéma directeur de l'immobilier d'entreprise de la CAC et d'une étude de faisabilité d'une pépinière à Colmar, signée le 11 mai 2015

Article 3 : Modifications apportées à la Convention

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 3 : Coordonateur

L'article est modifié comme suit :

Dans le respect du Décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics, les missions du coordonateur sont les suivantes :

- *définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation*
- *déterminer le besoin et élaborer le cahier des charges*
- *définir les critères de sélection des offres, en concertation avec la Ville de Colmar*
- *assurer l'envoi de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence*
- *convoquer la réunion de la commission d'appel d'offres prévue à l'article 101 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 n° 2015-899 relative aux marchés publics et en assurer le secrétariat*
- *informer les candidats du résultat de la mise en concurrence*
- *signer le marché et le notifier.*

Article 4 : obligations des membres du groupement

L'article 4 est complété comme suit :

- *assurer l'exécution comptable de la part du marché qui le concerne.*

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme,
des Projets d'Ensemble
et de la Rénovation Urbaine

Annexe rattachée au N° 25
Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière
d'entreprises
Avenant à la convention de groupement de
commande et plan de financement prévisionnel
Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

Article 4 : Mesure d'ordre

Les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux

Signé à Colmar le

Pour la Ville de Colmar

Pour Colmar Agglomération

Yves HEMEDINGER
1^{er} Adjoint

Lucien MULLER
1^{er} Vice-Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 26 Transaction immobilière – cession rue d'Amsterdam – immeuble de bureaux.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

**Point N°26 TRANSACTION IMMOBILIERE
CESSION RUE D'AMSTERDAM – IMMEUBLE DE BUREAUX**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

La société civile de construction vente (SCCV) ALSACE PREMIUM a acquis le 27 juin 2016 la parcelle municipale section TR n°400 (19a45ca), pour y bâtir un bâtiment destiné à POLE EMPLOI.

A l'instar de cette transaction, ladite société sollicite aujourd'hui la possibilité de faire précéder une promesse synallagmatique à la vente définitive de la parcelle municipale adjacente section TR n°401 (15a07ca), sise rue d'Amsterdam.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a approuvé cette cession à ladite société par délibération du 27 avril 2015, pour y bâtir un immeuble de bureaux.

Le prix net vendeur, conforme à l'estimation de France Domaine est de 10 000€/are, soit 150 700€. A cette somme s'ajoutent 4 806,91€ HT au titre du remboursement de la moitié du coût des branchements des réseaux électriques, eau potable et assainissement préfinancé par la commune. Ce montant lié aux différentes alimentations constitue le solde à payer puisque la somme de 6 207,68€ HT a déjà été versée lors de la vente de 2016 (la quote-part de la SCCV ALSACE PREMIUM représente 11 014,59€ en tout).

La promesse de vente ainsi que l'acte de vente seront rédigés par le notaire de la SCCV ALSACE PREMIUM et resteront à sa charge.

La promesse synallagmatique comprendrait les modalités suivantes :

- une validité de 6 mois conformément au droit local en Alsace-Moselle,
- l'introduction d'une clause de réduction de prix en cas de découverte d'ouvrages enfouis à moins de 2 mètres de profondeur dans le sol. Dans ce cas, le montant du devis d'enlèvement et d'évacuation ainsi que les coûts annexes (transporteur, maître d'œuvre, bureau d'études...) viendraient en déduction du prix,
- le versement de la moitié du prix le jour de la signature de l'acte de vente, le versement du solde dans les 6 mois qui suivront,
- l'introduction de conditions suspensives :
 - la Ville devra justifier de son droit de propriété, *condition réalisée*
 - la Ville devra justifier de sa capacité juridique pleine et entière à signer l'acte, *condition réalisée*
 - la commune devra justifier de l'absence de projet ou de servitude de nature à déprécier la valeur du terrain, *condition réalisée*

- les droits de préemption éventuels devront être purgés, *condition réalisée*
- aucune inscription hypothécaire ne devra grever le terrain, *condition réalisée*
- la SCCV devra obtenir son financement,
- la SCCV devra justifier que l'investissement ne dépassera pas le coût normal des travaux ou ne nécessitera pas de fondations spéciales (pieux, radiers...) ni des ouvrages de protection contre l'eau (cuvelage),
- le permis de construire doit être purgé de tout recours.

Les conditions suspensives devront être réalisées dans les 2 mois de la signature de la promesse. La signature de l'acte de vente interviendra dans les 30 jours ouvrés de la réalisation de la dernière des conditions suspensives.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 24 avril 2017,
Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré

DECIDE

de confirmer la cession de la parcelle municipale section TR n°401 (15a07ca), sise rue d'Amsterdam, à la SCCV ALSACE PREMIUM, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait dans le même but, aux conditions susvisées.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

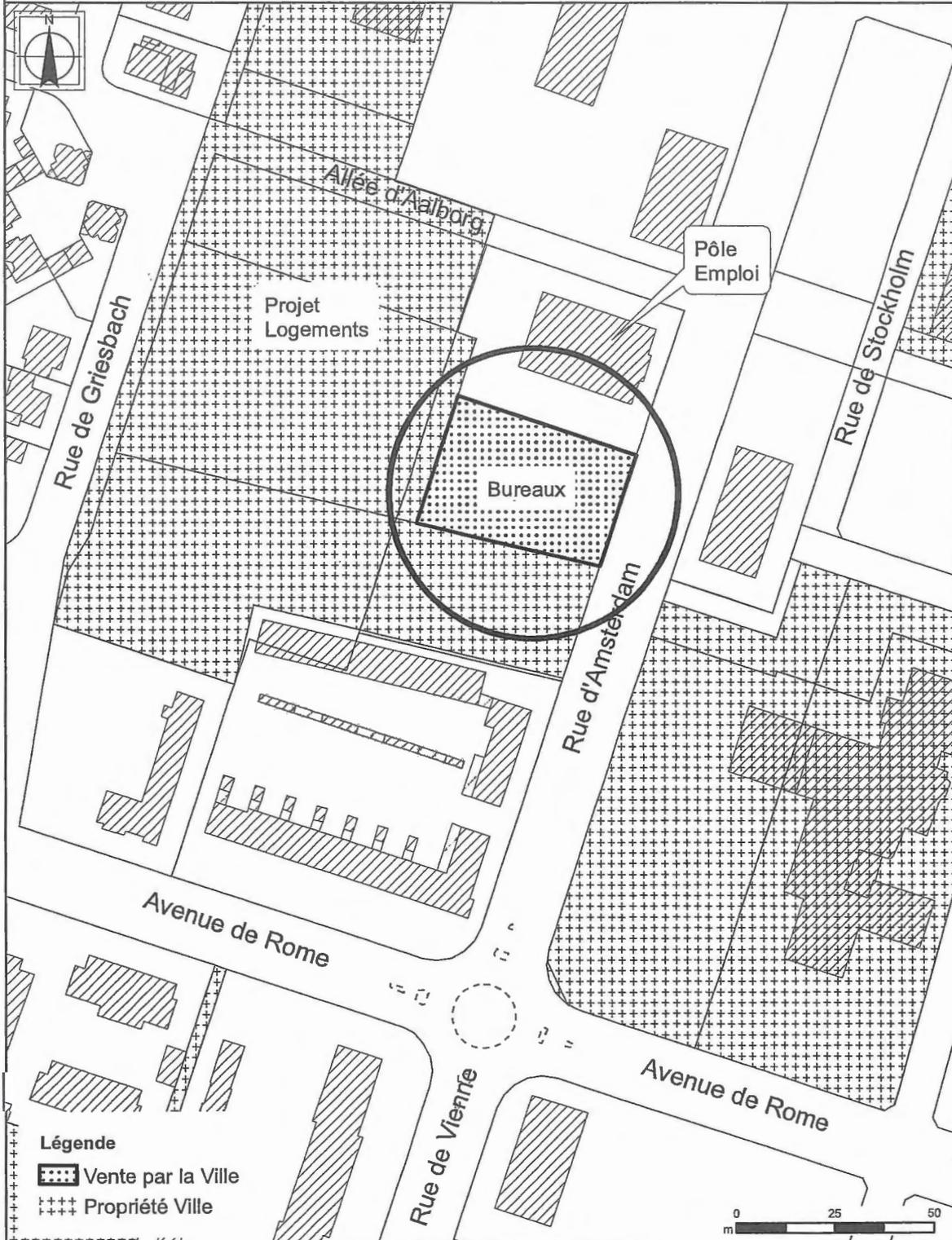
REÇU A LA PREFECTURE
29 MAI 2017

KD

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Annexe rattachée au Point n° 26
- TRANSACTION IMMOBILIERE -
CESSION RUE D'AMSTERDAM -IMMEUBLE DE BUREAUX
Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017



Service SIG/Topo - 32 Cours Ste Anne - 68000 Colmar
Copyright© : CAC - Reproduction interdite
sigtopo@agglo-colmar.fr

Echelle : 1:1 500

Date d'Impression: 06/04/2017
Ref: Y:\Projets\2017\213-Aff Foncier\Plan Conseil Municipal\mxd\DP_CA_TR401.mxd

KB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

**Point 27 Transactions immobilières : déclassement et cession de parcelles
suite à des travaux de voirie.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HÖFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

29 MAI 2017

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

**Point N°23 TRANSACTIONS IMMOBILIERES : DECLASSEMENT ET CESSION DE PARCELLES
SUITE A DES TRAVAUX DE VOIRIE**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

1° - Rue Michelet

En prévision des travaux de voirie rue Michelet, la Ville de Colmar avait acquis par acte administratif Rép. N°15518 du 19 novembre 2015, la parcelle section PI n°200 d'une surface de 10ca, propriété des consorts GILBERT, pour l'incorporer dans le Domaine Public.

Le projet d'alignement a par la suite été modifiée, de sorte que cette surface constitue aujourd'hui un délaissé d'alignement qu'il convient de rétrocéder aux consorts GILBERT.

2° - Copropriété 12/14 rue Saint Eloi

Une surface d'environ 22ca issue du Domaine Public, adjacente à la copropriété sise au 12/14 rue Saint Eloi, ne présente plus d'intérêt pour la Ville suite aux travaux de voirie. Elle peut être cédée à ladite copropriété.

Les modalités liées aux transactions sont les suivantes :

- les cessions envisagées ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, les présents déclassements du Domaine Public sont dispensés d'enquête publique et seront prononcés directement par le Conseil Municipal (article L141-3 du Code de la Voirie Routière),
- le prix de 1 800€ l'are est celui habituellement pratiqué pour ce type de transaction, auquel s'ajoute le remboursement de l'indemnisation pour arrachage des espaces verts pour les consorts GILBERT, d'un montant de 135€,
- les procès-verbaux d'arpentage seront réalisés par le service topographique de Colmar Agglomération,
- les transferts de propriété se feront par le biais d'actes administratifs qui seront reçus par Monsieur le Maire, sans frais supplémentaires.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant:

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 24 avril 2017,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- de prononcer le déclassement du Domaine Public des surfaces décrites ci-dessus, sises rue Michelet et rue Saint Eloi, pour les incorporer dans le Domaine Privé de la Ville de Colmar,
- puis de rétrocéder ces surfaces aux consorts GILBERT et à la copropriété sise au 12/14 rue Saint Eloi ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait dans le même but, aux conditions susvisées.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

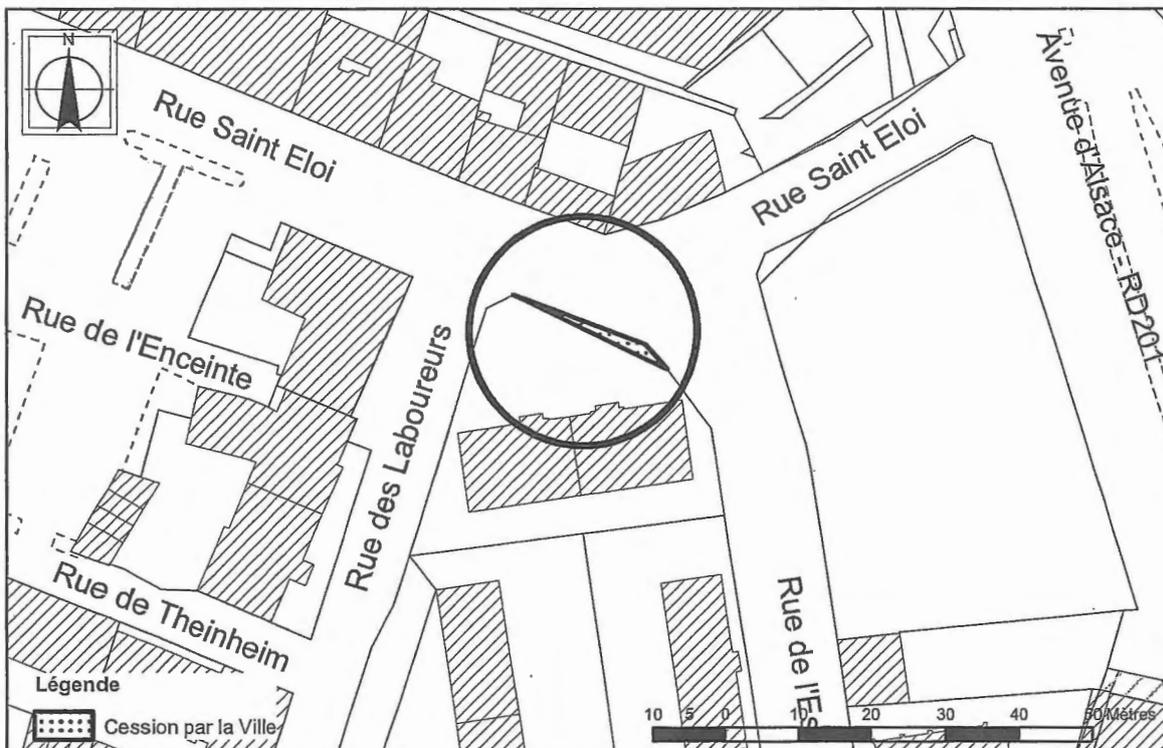
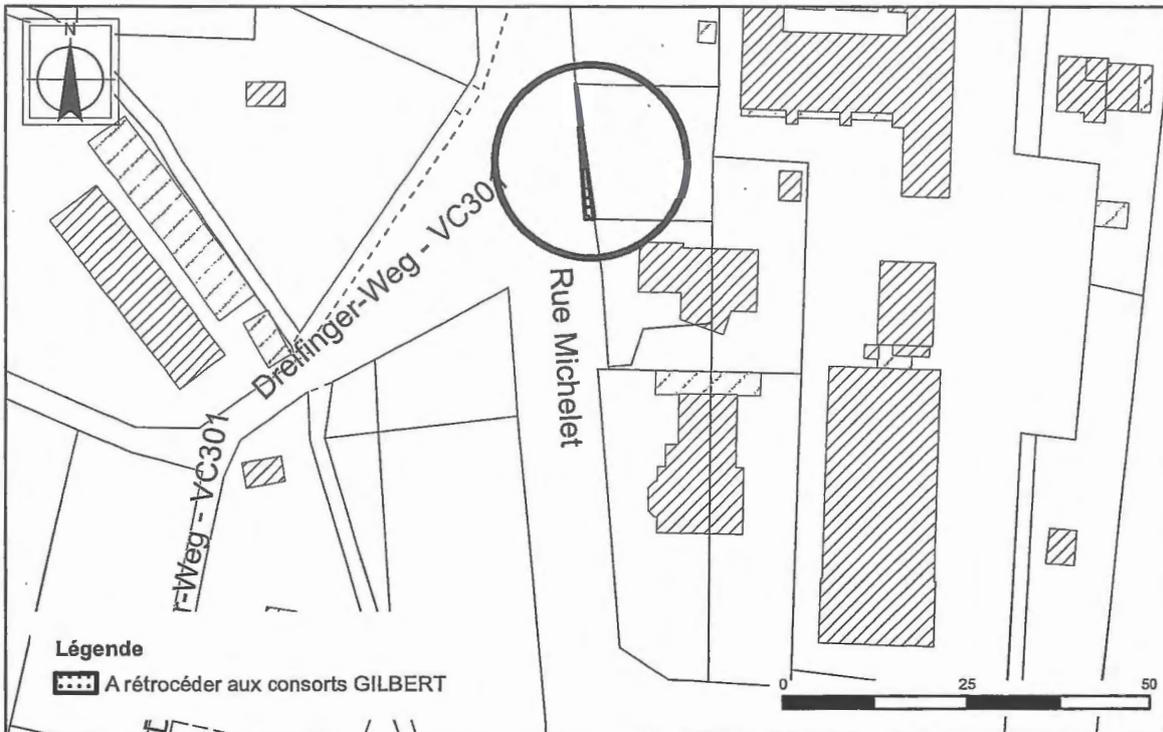
REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

KD

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Annexe rattachée au Point n° 23
- TRANSACTION IMMOBILIERE -
DECLASSEMENT ET CESSIION DE PARCELLES
SUITE A DES TRAVAUX DE VOIRIE
Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017



13

kb

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 28 Transaction immobilière – alignement Nonnenholz-Weg.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

**Point N° 28 TRANSACTION IMMOBILIERE
ALIGNEMENT NONNENHOLZ-WEG**

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

A l'occasion de la délivrance d'un permis de construire aux consorts GRIMAL, la Ville de Colmar met en œuvre le plan d'alignement approuvé devant leur propriété sise au 51, Nonnenholz-Weg en acquérant la parcelle section PZ n°136 (1a73ca).

Les modalités liées à cette transaction sont les suivantes :

- le prix est celui habituellement pratiqué pour ce type de transaction, soit 3 114€ (1 800€/are),
A cette somme s'ajoute l'indemnisation des Espaces Verts qui s'élève à 765€,
- l'arrachage des espaces verts et du grillage de clôture sera réalisé par la Ville de Colmar, tandis que les consorts GRIMAL prendront en charge la mise en place d'une nouvelle clôture sur l'alignement,
- la parcelle sera incluse dans le domaine public communal,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif rédigé par le service des Affaires Foncières et reçu par Monsieur le Maire,
- les consorts GRIMAL autorisent la Ville de Colmar à prendre possession des lieux, avant la signature de l'acte.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 24 avril 2017,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

d'acquérir la parcelle section PZ n°136 (1a73ca), sise au 51, Nonnenholz-Weg, propriété des consorts GRIMAL, aux fins d'alignement, aux conditions susvisées,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

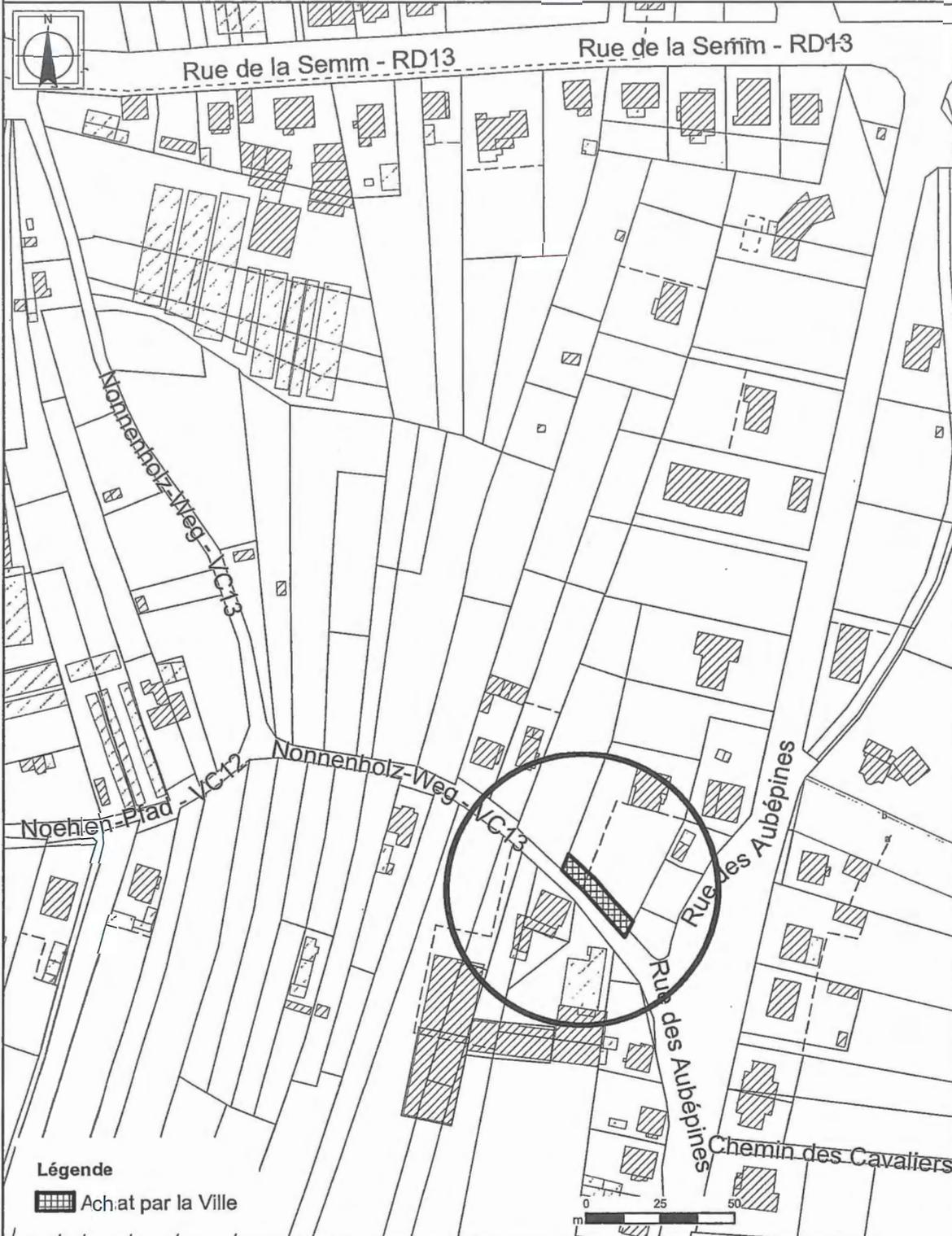
Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ



B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44

absent : 0

excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

Point 29 Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'un nouveau Pôle médical Femme, Mère et Enfant par les Hôpitaux Civils de Colmar rue du Docteur Paul Betz.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

**POINT N° 29 AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU
POLE MEDICAL FEMME MERE ET ENFANT
PAR LES HOPITAUX CIVILS DE COLMAR
RUE DU DOCTEUR PAUL BETZ**

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

Rapporteur : M. Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la construction par les Hôpitaux Civils de Colmar des futurs équipements : Pôle Femme-Mère-Enfant et parking attenant, situés rue du Docteur Paul Betz, le Conseil Municipal, par délibération du 15 décembre 2014, a approuvé la signature de 2 conventions, l'une de superposition de gestion du domaine public (la nouvelle construction ayant une partie franchissant ladite rue par un passage souterrain) et l'autre de co-maîtrise d'ouvrage pour la remise en état de la rue par les hôpitaux civils une fois cette galerie terminée.

Cette dernière convention précisait dans son article 2 : « Dans le cas où, au cours de la mission, il serait nécessaire d'apporter des modifications au programme liées à un **nouveau projet d'aménagement de la rue du Docteur Paul Betz**, un avenant ou - selon l'importance des travaux - une nouvelle convention devra être conclue entre les deux parties. Le maître d'ouvrage désigné et la répartition financière seront alors revus sous réserve de l'accord des parties. »

Or par délibération en date du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le réaménagement en 2017 de la rue du Docteur Paul Betz.

Il est donc proposé de signer un avenant à la convention précitée pour redéfinir les limites de prestations des hôpitaux civils de Colmar, et pour fixer le montant de leur participation, correspondant au coût d'une remise en état à l'identique, telle que prévue initialement, et qui s'élève à 80 262,71 € HT.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain émis lors de sa séance du 24 avril 2017

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

153

DECIDE

La réalisation de l'aménagement de l'emprise de voirie rue du Docteur Paul Betz
située au-dessus de la galerie souterraine de l'hôpital

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention annexé ainsi que
toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la Voirie et des Réseaux

Annexe rattachée au N° 29
Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage
dans le cadre de la construction d'un nouveau
pôle femme mère enfant par les Hôpitaux Civils de
Colmar rue du Docteur Paul Betz
Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2017

**CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR LES TRAVAUX DE RECONSTITUTION
DE LA RUE DU DOCTEUR PAUL BETZ**

**(sur l'emprise de la rue située au droit des hôpitaux Civils et nécessitant d'être rétablie
après la construction d'une galerie fonctionnelle destinée à relier
sous la rue du Docteur Paul Betz le site actuel de l'Hôpital Pasteur
au nouveau Pôle Femme, Mère et Enfant)**

AVENANT N° 1

Entre les soussignés :

- la Ville de Colmar, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER, dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2014, ci-après désignée "la Ville de Colmar", d'une part
- les Hôpitaux Civils de Colmar, représentés par leur Directeur Mademoiselle Christine FIAT ci-après désignés "les Hôpitaux Civils de Colmar" ou le « maître d'ouvrage désigné", d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – RAPPEL DE L'OBJET DE LA CONVENTION

La convention avait pour objet, en application de l'article 2-II de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) n°85-704 du 12 juillet 1985, d'organiser la co-maîtrise d'ouvrage relative à la reconstitution à l'identique de la rue du Docteur Paul Betz sur l'emprise de la rue située au droit des hôpitaux Civils et nécessitant d'être rétablie après la construction d'une galerie fonctionnelle destinée à relier sous cette voie le site actuel de l'Hôpital Pasteur au nouveau Pôle Femme, Mère et Enfant et plus particulièrement :

- les travaux de reconstitution des fondations de chaussée
- le rétablissement de l'ensemble des aménagements modifiés des seules adaptations nécessaires à la desserte des nouvelles constructions édifiées par les Hôpitaux Civils de Colmar.

B

ARTICLE 2 – OBJET DU PRESENT AVENANT

La convention initiale prévoyait que dans le cas où, au cours de la mission, il serait nécessaire d'apporter des modifications au programme liées à un **nouveau projet d'aménagement de la rue du Docteur Paul Betz**, un avenant ou - selon l'importance des travaux - une nouvelle convention devrait être conclue entre les deux parties. Le maître d'ouvrage désigné et la répartition financière seraient alors revus sous réserve de l'accord des parties.

Dans le cas présent, la Ville de Colmar a décidé d'inscrire à son programme de travaux 2017 le réaménagement de la rue du Docteur Paul Betz.

Le présent avenant a donc pour objet de préciser les limites de prestations sous maîtrise d'ouvrage des Hôpitaux Civils de Colmar, de confier la réalisation du nouvel aménagement de voirie à la Ville de Colmar, de définir les modalités financières de participation des Hôpitaux Civils de Colmar à cet aménagement et de d'établir les modalités d'entretien ultérieur des ouvrages.

ARTICLE 3 – DEFINITION DES LIMITES DE PRESTATIONS

Les Hôpitaux Civils de Colmar assureront la maîtrise d'ouvrage des tâches suivantes :

- Réalisation de la voie d'accès pour les urgences dont une partie est sur le domaine public, y compris la borduration côté Pôle Femme, Mère et Enfant.
- Remblai (y compris compactage soigné) en tout venant 0/60 sur toute l'emprise de la galerie. La mise à disposition de cette plateforme fera l'objet d'un constat contradictoire entre les 2 parties.
- Réalisation du dispositif de couvre joint dans l'emprise du domaine public, constitué de murs en L de part et d'autre et d'une dalle de couverture (cf annexe 1), ainsi que de l'enrobé à l'ouest de ce dispositif.

La Ville de Colmar assurera la maîtrise d'ouvrage des tâches suivantes :

- Poursuite de la borduration.
- Réalisation du revêtement de trottoir, du marquage, et de l'ensemble de l'aménagement de voirie restant.
- Plantations paysagères, y compris des arbres déposés dans le cadre des travaux du Pôle Femme, Mère et Enfant.
- Rénovation du réseau d'éclairage public.

La définition des niveaux altimétriques de raccordement des bordures et des enrobés devra être arrêtée conjointement entre les 2 parties.

Les limites de prestations sont formalisées sur le plan joint en annexe 2.

KD

ARTICLE 4 – MODALITES FINANCIERES DE PARTICIPATION DES HOPITAUX CIVILS DE COLMAR A L'AMENAGEMENT DE VOIRIE

Les Hôpitaux Civils de Colmar participeront à l'aménagement de la voirie à concurrence du montant qu'ils auraient dû payer pour la remise en état de la voie suite à leurs travaux de création de la galerie souterraine.

Ce montant est établi de la manière suivante :

- sur la base du marché de travaux de VRD notifié à l'entreprise EIFFAGE ROUTE en date du 28/08/2014 par les Hôpitaux Civils de Colmar. Il correspond aux travaux non réalisés par l'entreprise en date du 31/03/17. Il s'élève à 80 262,71 € HT. Le détail des prestations figure à l'annexe 3.

Ce montant sera versé par les Hôpitaux Civils de Colmar à la Ville de Colmar.

A la notification des marchés de travaux de réaménagement de la rue du Docteur Betz, une facture faisant référence au présent avenant sera adressée aux Hôpitaux Civils de Colmar.

ARTICLE 5 - DOMANIALITE - ENTRETIEN

L'article 11 de la convention est modifié comme suit :

- Les Hôpitaux Civils de Colmar assurent l'entretien ultérieur des bordures et de la voie d'accès aux urgences mises en place et définies au 1^{er} alinéa de l'article 3 du présent avenant, ainsi que du dispositif de couvre joint et de l'enrobé à l'ouest de ce dispositif définis au 3^{ème} alinéa du même article 3

ARTICLE 6 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses de la convention initiale restent en vigueur, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait sur 3 pages en deux exemplaires, à COLMAR, le

Les Hôpitaux Civils de Colmar
maître d'ouvrage désigné

La Ville de Colmar,

Le Directeur
Christine FIAT

le Maire
Gilbert MEYER

h3

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

**Point 30 Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar
– modification du programme 2017.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

**POINT N°30 AMÉLIORATION & EXTENSION DU RESEAU VIAIRE
ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE COLMAR –
Modification du programme 2017**

Rapporteur : M. Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

Par délibérations en date du 21 novembre 2016, vous avez approuvé les programmes 2017 relatifs à l'amélioration et l'extension du réseau viaire d'une part et de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse d'autre part.

Pour rappel, les budgets des années précédentes se décomposaient comme suit, en comparaison avec les modifications proposées sur l'exercice 2017 :

	Voirie		Eclairage public		Signalisation lumineuse	
	BP	DM	BP	DM	BP	DM
2012	5 600 000	+ 741 000	1 400 000	+ 48 800	110 000	- 3 400
2013	5 307 500	+ 50 000	1 347 000	+ 222 000	120 000	+ 95 000
2014	5 760 100	- 370 000	1 533 500	0	80 000	+ 6 000
2015	6 600 000	0	1 486 800	+ 124 600	126 000	0
2016	6 500 000	- 195 000	1 483 000	- 26 000	120 000	-10 000
2017	6 060 000	- 655 000	1 560 000	-168 000	120 000	0

Modifications budgétaires sur les opérations déjà engagées :

Des économies ont pu être dégagées, notamment lors de la passation des marchés, à hauteur de 165 000 € TTC pour les travaux de voirie.

Opérations reportées :

La SCI LA HARDT (Domaine des Cépages) nous a informés de la finalisation de l'opération en cours pour fin 2018 et du démarrage de la construction d'un nouvel ensemble immobilier pour fin 2017, pour une durée de 2,5 ans.

Dans ces conditions, il paraît préférable de reporter l'opération d'aménagement de la rue de Bennwihr, pour ne pas risquer l'endommagement de la voirie neuve.

Cela réduit de 200 000 € TTC le budget du programme de voirie.

Rue des Carlovingiens, la société BIGMAT prévoit des travaux à court terme sur son site.

A l'instar de la rue de Bennwihr, le report de cette opération paraît plus prudent.

Cela réduit de 390 000 € TTC le budget du programme de voirie et de 129 000 € TTC celui d'éclairage public.

La concertation engagée sur l'aménagement des rues Lebert et des Jonquilles a mis en exergue l'existence de deux projets immobiliers dans la rue des Jonquilles, qui nécessiteront de nouveaux branchements et dont les travaux pourraient générer des dégradations à la voirie neuve. Il est donc proposé de reporter les travaux de la rue des Jonquilles, tout en maintenant ceux de la rue Lebert, ce qui réduit de 180 000 € le budget du programme de voirie et de 49 500 € celui d'éclairage public.

Les départs en début d'année de 3 des 4 techniciens constituant la cellule de maîtrise d'œuvre du service Voies Publiques et Réseaux ont fortement perturbé les études. En particulier, celles de la rue Geiler n'ont pas pu être menées à temps pour que les travaux soient réalisés pendant les congés scolaires de cet été, afin de tenir compte de la présence de l'école Pfister.

Cette opération doit donc être reportée, ce qui réduit le budget du programme de voirie de 200 000 € TTC, celui d'éclairage public de 63 500 € TTC et celui de la signalisation lumineuse de 19 000 € TTC. Il est proposé d'accorder ces derniers crédits pour le remplacement de contrôleurs vétustes dont le budget initial est de 21 000 € TTC.

Opérations permutées :

Compte tenu de la durée de validité d'une subvention accordée par le Conseil départemental en 2014 pour l'opération d'aménagement de la rue des Bonnes Gens, il y a lieu de lui donner la priorité sur la rue Billing.

Cette modification a pour effet d'augmenter le budget du programme de voirie de 20 000 € TTC et de diminuer celui d'éclairage public de 14 000 € TTC.

Opération étendue :

Les études et la concertation concernant l'aménagement de la rue Schuman ont porté sur son ensemble, afin de présenter une vision globale du projet.

La programmation des travaux prévoyait un découpage en 3 phases, sur 3 exercices budgétaires (2017-2018-2019).

Afin de limiter à 2 ans, la gêne aux riverains et aux usagers et pour répondre à l'attente de certains d'entre eux, il est proposé de réaliser, dès cette année, les travaux du tronçon situé entre la rue de Londres et la limite communale, en complément de celui déjà programmé, entre la rue Schweitzer et l'avenue de Paris.

Cette modification a pour effet d'augmenter le budget du programme de voirie de 460 000 € TTC et celui d'éclairage public de 88 000 € TTC.

I. MODIFICATION DU PROGRAMME DE VOIRIE :

Dans le cadre de la programmation des travaux relatifs à l'amélioration et l'extension des voiries communales, pour l'année 2017, les modifications résumées dans le tableau ci-dessous vous sont soumises :

Opération	Inscriptions budgétaires	Ajustements proposés	Delta	Observations
Rue des Carlovingiens	390 000 €	0 €	- 390 000 €	Opération reportée
Rue Geiler	200 000 €	0 €	- 200 000 €	Opération reportée
Rue Billing	400 000 €	0 €	- 400 000 €	Opération reportée
Rue de Bennwihr	200 000 €	0 €	- 200 000 €	Opération reportée
Rues Lebert et des Jonquilles	400 000 €	220 000 €	- 180 000 €	Opération partiellement reportée
Rue des Bonnes Gens	0 €	420 000 €	420 000 €	Opération nouvelle
Rue Schuman	320 000 €	780 000 €	460 000 €	Opération étendue
Autres dépenses	4 150 000 €	3 985 000 €	- 165 000 €	Ajustement budgétaire
		Delta total	- 655 000 €	

Il est ainsi proposé de diminuer le budget de voirie de 655 000 €, sachant que ces montants sont des estimations. La réalité des prix sera obtenue à l'issue de l'ouverture des plis et à la notification des marchés.

II. MODIFICATION DU PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Dans le cadre de la programmation des travaux relatifs à l'amélioration et l'extension du réseau d'éclairage public, pour l'année 2017, les modifications résumées dans le tableau ci-dessous vous sont soumises :

Opération	Inscriptions budgétaires	Ajustements proposés	Delta	Observations
Rue des Carlovingiens	129 000 €	0 €	- 129 000 €	Opération reportée
Rue Geiler	63 500 €	0 €	- 63500 €	Opération reportée
Rue Billing	106 000 €	0 €	- 106 000 €	Opération reportée
Rue des Bonnes Gens	0 €	92 000 €	+ 92 000 €	Opération nouvelle
Rues Lebert et des Jonquilles	148 000 €	98 500 €	- 49 500 €	Opération partiellement reportée
Rue Schuman	62 000 €	150 000 €	88 000 €	Opération étendue
	Delta total		- 168 000 €	

Il est ainsi proposé de diminuer le budget d'éclairage public de 168 000 €, sachant que ces montants sont des estimations. La réalité des prix sera obtenue à l'issue de l'ouverture des plis et à la notification des marchés.

III. MODIFICATION DU PROGRAMME DE SIGNALISATION LUMINEUSE:

Dans le cadre de la programmation des travaux relatifs à l'amélioration et l'extension du réseau d'éclairage public, pour l'année 2017, les modifications résumées dans le tableau ci-dessous vous sont soumises :

Opération	Inscriptions budgétaires	Ajustements proposés	Delta	Observations
Rue Geiler	19 000 €	0 €	- 19 000 €	Opération reportée
Remplacement matériel vétustes	21 000 €	40 000 €	19 000 €	Ajustement budgétaire
	Delta total		0 €	

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain émis lors de sa séance
du 24 avril 2017

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

DECIDE

la réalisation du présent programme de voirie modifié,
la réalisation du présent programme d'éclairage public modifié,
la réalisation du programme de signalisation lumineuse modifié,

MANDATE

M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions, notamment auprès
de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et tout autre organisme
susceptible d'apporter son aide à ces projets.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution
de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 31 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017

**POINT N° 3A AIDE FINANCIERE NOMINATIVE DE LA VILLE DE
COLMAR POUR L'ACHAT A UN VENDEUR PROFESSIONNEL
D'UN VELO NEUF PAR FOYER**

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à mars 2017.

Par décret du 16 février 2017, l'Etat a décidé d'octroyer à compter du 19 février une aide de 20%, plafonnée à 200€ pour l'acquisition d'un cycle neuf à pédalage assisté n'utilisant pas de batterie au plomb et avec une puissance maximale de 0,25 kilowatt.

Le versement de cette aide de l'Etat étant exclusif de toute autre aide, quelle qu'en soit la nature, allouée par une collectivité publique, l'aide de la Ville de Colmar à l'achat d'un vélo électrique est suspendue jusqu'à l'arrêt du subventionnement par l'Etat (aujourd'hui fixé au 31 janvier 2018). Pourtant, la Ville reste une courroie de transmission pour faciliter la formulation de l'aide auprès de l'Etat.

Les vélos à assistance électriques acquis avant le 19 février et dont les dossiers de subvention par la Ville de Colmar sont encore ouverts restent éligibles.

Récapitulatif des dépenses pour la Ville :

Total	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
2008	5 781	573 749,30
2009	3 269	325 043,13
2010	1 775	176 713,9
2011	1 633 dont 17 vélos électriques	163 423,06
2012	1 355 dont 19 vélos électriques	135 831,57
2013	1 123 dont 31 vélos électriques	114 282,91
2014	1 288 dont 55 vélos électriques	142 854,22
2015	1 122 dont 66 vélos électriques	135 167,05
2016	975 dont 81 vélos électriques	118 986,59

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2017 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>30/01/2017</u>	78 dont 9 vélos électriques	9 797,96
<u>27/02/2017</u>	25 dont 1 vélo électrique	3 049,99
<u>27/03/2017</u>	78 dont 6 vélos électriques	9 470,47
<u>22/05/2017</u>	154 dont 4 vélos électriques	18 557,67
<u>Total en 2017</u>	335 dont 20 vélos électriques	40 876,09

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2017 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<u>TOTAL de 2008 à 2017</u>	18 656 dont 289 vélos électriques	1 926 927,82

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Développement Durable et Modes de Déplacement du 5 juin 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,
- De suspendre l'aide de la Ville à l'achat d'un vélo à assistance électrique acquis depuis le 19 février 2017 et jusqu'à arrêt du subventionnement par l'Etat pour l'achat d'un cycle neuf à pédalage assisté.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 MAI 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

Point 32 Rénovation urbaine du secteur Luxembourg : projet d'aménagement et rénovation de la galerie commerçante Europe.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BERSCHY Sébastien, CLOR Cédric, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohannad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Tristan DENECHAUD qui donne procuration à Mme KLINKERT et Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI.

Nombre de voix pour : 47
contre : 0
abstentions : 2

**Secrétaire de séance : Mme Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 29 mai 2017**

Point N° 32 Rénovation urbaine du secteur Luxembourg : projet d'aménagement et rénovation de la galerie commerçante Europe

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1^{er} Adjoint au Maire

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier Europe-Schweitzer, la Ville de Colmar s'est engagée à réaménager les espaces extérieurs du secteur Luxembourg. Ce projet comprend l'aménagement des cheminements piéton, la reprise des rues de Prague et de Madrid et le réaménagement du parking du centre commercial.

Pour l'élaboration du projet d'aménagement, la Ville de Colmar a tenu compte des remarques des commerçants et copropriétaires de la Galerie Europe. Ces observations avaient d'ailleurs été reprises par le commissaire enquêteur en conclusion de son commentaire en fin de l'enquête d'utilité publique. La Ville de Colmar par courrier du 2 mai 2017, adressé au Préfet du Haut-Rhin, disait avoir la volonté de répondre favorablement à ces observations. Elles portaient sur :

- la capacité actuelle du parking qui est maintenue dans le projet,
- le projet permettra le maintien de la terrasse exploitée par le café-bar,
- la vocation du parking est d'être un parking public, libre d'accès. Son utilisation par les usagers du centre commercial sera améliorée, grâce au déplacement du marché hebdomadaire coté nord de l'avenue de l'Europe et à l'extension du parking situé à proximité de la mosquée,
- le futur parking sera séparé du siège de Pôle Habitat par un large espace public avec un accès piéton, qui permettra la meilleure circulation entre les deux. Malgré tout, et aux fins de préservation du bâtiment, le projet prévoit une clôture doublée de plantations le long de l'ensemble. Les places de stationnement automobile libérées par Pôle Habitat pour la création de l'espace public sont recrées avec un accès rue de Madrid,
- pour ce qui concerne en particulier les besoins en stationnement des habitants; de la rue du Luxembourg, 108 logements sont démolis sur les 150 existants, les 42 logements maintenus sont rénovés et disposeront de leur propre stationnement au sein de l'opération. Par ailleurs, 36 logements seront construits et disposeront également de leur propre parking. S'il est réalisé, le projet de pépinière d'entreprise prévoira la réalisation d'un parking spécialement dédié,
- enfin, ce projet est actuellement en cours d'élaboration en concertation avec les propriétaires, les commerçants, le Conseil Citoyen et autres personnes intéressées. Cette concertation, largement entamée est amenée à se poursuivre jusqu'à la réalisation du projet.

L'ensemble de ces éléments seront ainsi repris dans le projet d'aménagement du secteur Luxembourg, venant ainsi préciser en détail le plan figurant dans le dossier d'enquête publique.

Par ailleurs, la Ville de Colmar, consciente du rôle important joué par le centre commercial Europe pour le quotidien des habitants, souhaite accompagner les copropriétaires dans la rénovation de la galerie commerçante. Cet accompagnement s'inscrit dans la continuité du projet d'aménagement

des espaces extérieurs, pour lequel la Ville de Colmar demande à obtenir la maîtrise foncière totale du parking, d'où la demande de déclaration d'utilité publique sollicitée.

Dans l'hypothèse d'une cession amiable par les propriétaires de la galerie des quotes-parts de parties communes, correspondant au parking, il est proposé que la Ville de Colmar participe aussi financièrement aux travaux de rénovation de la galerie commerçante (façades, devantures, hall de la galerie) à hauteur de 20% du montant des travaux HT.

Pour la Ville de Colmar, il s'agit là d'engagements pouvant dynamiser l'activité commerciale de la galerie et de l'ex-magasin MATCH.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,**

ACCEPTÉ

conformément aux dispositions de l'article R112-23 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, de mettre en œuvre les engagements rappelés ci-dessus, en rapport avec les conclusions du commissaire enquêteur, et rappelés par le Préfet,

APPROUVÉ

l'attribution aux copropriétaires de la Galerie Europe d'une aide financière correspondant à 20% du montant des travaux HT de rénovation de la galerie commerçante, portant sur les éléments suivants : façades, devantures, hall de la galerie. Cette aide est conditionnée par la cession amiable à la Ville des quotes-parts de parties communes correspondant au parking, à consentir par les copropriétaires,

AUTORISÉ

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 MAI 2017

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

ENVOYÉ À LA PRÉFECTURE
29 MAI 2017

KB